Février 1894 N° 2 Prix : 30 cent.

REVUE MENSUELLE

RELIGIEUSE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE

COMPLÉMENT DE LA PUBLICATION

Le DIABLE au XIXe SIÈCLE

CETTE REVUE MENSUELLE EST SPÉCIALEMENT UN ORGANE DE COMBAT CONTRE LA HAUTE-MAÇONNERIE ET LE SATANISME CONTEMPORAIN. — ELLE EST AUSSI CONSACRÉE A L'EXAMEN, SELON LA SCIENCE CATHOLIQUE, DES FAITS SURNATURELS DU PRÉTENDU SPIRITISME ET AUTRES MANIFESTATIONS DIABOLIQUES CONSTATÉES.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 13, Rue de l'Abbaye, PARIS

ABONNEMENTS : France, 3 fr. pour Un An. — Etranger, 4 fr. pour Un An.
Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, sans frais, dans tous les bureaux de poste.

A VOUTE DE PROTESTATION

des Adversaires de Lemmi

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du document qu'on va lire. Il fait connaître, avec une clarté et une précision remarquables, l'intrigue si habilement conduite par le grand-maître italien Adriano Lemmi pour arriver à se faire élire chef suprême de la Franc-Maçonnerie universelle.

C'est un mémoire des plus complets que ses adversaires ont rédigé.

On sait déjà que Lemmi en a été ému et a tenté de calmer les hauts-maçons qui refusent de reconnaître son élection ; il a même essayé de négocier avec eux : mais il en a été pour ses avances, jusqu'à présent du moins. Le conflit prend, de jour en jour, les proportions d'un véritable schisme.

Quant aux catholiques, ils ne peuvent que se réjouir de l'événement. Il a fallu ces fraudes inouïes commises par l'intrus du palais Borghèse, pour faire éclater la colère des délégués américains au Convent secret du 20 septembre et mettre ainsi en lumière les dessous mystérieux de la haute-maçonnerie. Il est certain que, jusqu'à ce jour, à part quelques hommes d'étude, chercheurs obstinés et perspicaces, la masse du public et les neuf dixièmes des francs-maçons même ignoraient l'existence de cette formidable organisation occulte qui domine et dirige tous les rites si divers, souvent si disparates en apparence, de la secte internationale ; et l'on s'étonnait que ces groupements divisés en coteries concurrentes, parfois opposées les unes aux autres, pussent marcher si merveilleusement vers le même but.

Aujourd'hui, les voiles sont levés ; le Rite Suprême, dans son déchirement bruyant, s'est mis à découvert. Un franc-maçon qui viendrait nier maintenant le Palladisme, ne réussirait qu'à faire rire autour de lui ou hausser les épaules.

A cet égard, de tels incidents sont vraiment providentiels.

Voici donc le document in-extenso. L'original est en anglais. Nous nous sommes attaché à le traduire de la façon la plus fidèle, sans nous préoccuper de donner au lecteur un style plus ou moins élégant.

Dei Optimi Maximi Ad Gloriam

Aux Très Illustres, Très Puissants et Très Eclairés Frères en Notre Divin Maître Excelsus Excelsior, composant, à titre d'Anciens et membres inamovibles, le Sérénissime Grand Collège des Maçons Emérites ;

A tous les Nobles Seigneurs Grands-Maîtres, présidant les Parfaits Triangles des Mages Elus ;

A tous les Vrais Elus et Parfaits Initiés, ayant la connaissance réservée des nombres mystérieux 77 et 666, Mages Elus et Maîtresses Templières Souveraines, Hiérarques et Maîtresses Templières de la Digne Révélation, ainsi qu'aux Chevaliers Kadosch du Palladium et Chevalières Elues Palladiques, répandus sur la surface du globe ;

Salut sur tous les points du triangle !
Santé ! Stabilité ! Pouvoir !

VOUTE DE PROTESTATION

Contre les faits accomplis en la vallée de Rome le 20e jour du 7e mois, an 000893 de la Vraie Lumière.

Les faits, dont le redressement *(redressing)* est réclamé par la présente voûte, sont connus aujourd'hui de tous les Vrais Élus, ayant été signifiés aux Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles par le nouveau Suprême Directoire Dogmatique du Palladium en sa lettre encyclique *(encyclical letter)* datée du 29e jour du 7e mois, an 000893 de la Vraie Lumière, scellée en la vallée de Rome et transmise hiérarchiquement en copie conforme

par les messagers des Directoires Centraux ; mais l'entière vérité n'a pas été dite.

Les protestataires, au nombre de vingt-six, comprenant vingt-cinq délégués souverains présents à l'accomplissement des faits, et un délégué souverain qui ne put être présent, mais dont le suppléant s'est sagement et prudemment abstenu au premier scrutin et a voté par bulletin blanc au second scrutin, exposent donc les actes et la situation qui en résulte désastreusement *(disastrouly)* pour notre sainte cause.

La présente voûte de protestation vise les deux scrutins et demande qu'il soit procédé avec urgence en vue de leur annulation. Les vingt-six protestataires ont constitué un Comité de Permanence en la vallée de Londres pour recevoir les acquiescements à leur opposition, et ils prennent la responsabilité de chacun et de tous ensemble (1).

Premier scrutin : Transfert

ATHOÏM (2). — *Il était inutile de transférer le Suprême Directoire Dogmatique.*

Les Frères de Charleston, tant le président que les membres du pouvoir suprême en fonctions avant le vote attaqué, n'ont pas démérité de la Maçonnerie universelle ; ils avaient et ils ont encore l'entière confiance des Directoires et des Triangles. La direction a eu toujours une conduite irréprochable et a multiplié constamment les preuves de sa prévoyance, de sa concorde, de sa sagesse et de sa discrétion parfaite. Aucun acte du deuxième Souverain Pontificat n'a été l'objet d'une plainte, ni de la plus minime réclamation, et la longue gestion précédente avait été l'objet de l'unanime admiration, pendant toute sa durée, même de la part des Frères incomplètement initiés, à qui la prudence nécessite de tenir cachées les forces motrices (*the motive powers*) de l'Ordre.

Nul n'aurait eu l'audace d'accuser les Frères de Charleston ; à cause de cela, on a prétendu des raisons de pays, au lieu de personnes, pour solliciter le vote préparatoire des Triangles qui a autorisé la tenue du Convent Souverain. On a ainsi obtenu le vote préparatoire des Triangles, et les mêmes prétendues raisons de pays ont été seules produites afin d'obtenir les suffrages des délégués souverains pour la décapitation de Charleston (*for the beheading of Charleston*).

Or, le fonctionnement avait toujours été très excellent à Charleston ; aucun dommage n'a été causé à l'Ordre par le fait que le Suprême Directoire Dogmatique était établi à Charleston. La cité du Palladium pouvait donc, sans nul inconvénient, continuer à être le siège de la très haute et très vénérable direction.

BEÏNTHIN. — *Il était injuste de transférer en Europe le Suprême Directoire Dogmatique.*

La Maçonnerie américaine des Etats-Unis est la plus importante sur la surface du globe, tant sous le rapport du nombre des adeptes que sous le rapport de la prospérité des Ateliers. Ses contributions constituent la plus grande part de la richesse des sept Directoires (1); elles donnent la vie à l'action de la souveraineté dans l'Ordre et à la haute propagande aujourd'hui si puissante.

L'Europe, si elle ne possédait pas le siège de la Suprématie Dogmatique, possédait les deux Souverainetés Exécutive et Administrative.

Transférer en Europe le siège du Directoire Dogmatique est un acte d'inique dépossession ; car, en conséquence du vote attaqué par les protestataires, les trois plus hauts pouvoirs de l'Ordre se trouveront réunis en Europe, parmi lesquels deux de ces souverains pouvoirs dans un seul pays, dans une seule ville, et, en quelque sorte, dans les mains d'un seul individu. Or, cela est contraire à la vénérée tradition, et une imprudence s'ajoute à l'injustice, si le vote du transfert n'est pas annulé bientôt. C'est le schisme que l'on créerait fatalement, attendu que la nombreuse, prospère et puissante Maçonnerie américaine ne se laissera pas déposséder, pour devenir la stupide vache à lait (*stupid milch-cow*) de l'usurpateur de ses droits.

GOMOR. — *Il est dangereux d'avoir transféré en Italie le Suprême Directoire Dogmatique.*

En particulier, le choix de l'Italie pour le nouveau siège de la Suprématie est mauvais, surtout par la raison que l'avenir politique de ce pays est tout à fait très incertain.

Le siège de la Souveraineté Exécutive suffisait à l'orient de Rome, parce que ce siège ne comporte pas une installation autre que celle d'un Suprême Conseil de moyenne importance. La principale fonction de l'Exécutif est concentrée dans la vigilance ; il n'agit pas comme une haute police s'inspirant d'elle-même, ordonnant et mettant tout en mouvement avec des effectifs considérables placés directement sous son autorité ;

(1) Dans le document, la phrase anglaise, non traduite mot à mot, équivaut à : « Ils se déclarent solidaires les uns des autres. »

(2) En style palladique, on se sert des lettres de l'alphabet des Mages pour numéroter les subdivisions d'une voûte. De même qu'on mettrait : (A), (B), (C), (D), etc., les hauts-maçons mettent : *Athoïm, Beïnthin, Gomor, Dinaïn, Eni, Ur, Zaïn*, etc., noms des lettres de leur alphabet secret, placées dans l'ordre suivant : A, B, G, D, E, U-V, Z, H, Th, I-J-Y, C-K, L, M, N, X, O, F-P, Ts, Q, R, S, ; en tout, vingt-deux lettres.

(1) La « voûte » parle ici : 1° du Suprême Directoire Dogmatique, objet du transfert; 2° des deux Souverains Directoires, l'un Exécutif, à Rome, l'autre Administratif, à Berlin; 3° des quatre Grands Directoires Centraux, établis à Washington, pour l'Amérique du Nord, à Montevideo, pour l'Amérique du Sud, à Naples, pour l'Europe, et à Calcutta, pour l'Asie et l'Océanie. Il y a encore, à Port-Louis, un Sous-Directoire pour l'Afrique, dépendant du Grand Directoire de Calcutta. Tous ces directoires sont alimentés par la caisse du Rite Suprême, approvisionnée elle-même par le un-pour-cent des contributions de tous les Ateliers du globe.

mais il fonctionne en surveillant l'ennemi, pour communiquer avec promptitude au chef suprême un avis bien net sur l'opportunité des décisions à prendre. Il est à la fois la sentinelle avancée de l'Ordre et le futur exécuteur des souverains décrets ; à cause de cela, dans un tel poste, il n'a aucun besoin d'un nombreux état-major, ni des archives d'un ministre.

Au contraire, si le Palladium est transporté à l'orient de Rome et si cet orient devient le siège définitif du Suprême Directoire Dogmatique, voilà les archives centrales et les plus saintes choses en péril d'un coup de main dans le cas d'une conflagration subite.

Le transfert à Rome de la Suprématie de l'Ordre et de tout ce qui est inhérent à son organisation si complexe ne pourrait être effectué sans danger, que si l'Europe entière avait tous ses divers Etats républicains et unis par les liens d'un pacte de paix générale, enraciné dans les esprits de chacun. Avant l'accomplissement de cette évolution politique, qui sera la base de l'action décisive de la Maçonnerie, il y a réel danger à opérer le transfert de la Suprématie en Europe, surtout en Italie. Si des raisons majeures s'imposaient pour que le siège de la très haute et très vénérable direction fût enlevé aux Etats-Unis d'Amérique, c'est-à-dire si la nécessité survenait de le rapprocher du siège central de l'ennemi, il faudrait du moins le placer en pays non catholique, soit en Prusse, soit en Angleterre de préférence. Or, ainsi que cela est démontré dans l'Athoïm qui précède, la nécessité, ni même l'utilité du transfert, quel qu'il soit, n'existe pas.

Quant au danger de l'installation de la Suprématie à l'orient de Rome, il apparaît avec la plus grande clarté *(in the clearest manner)* ; car les puissances européennes n'ont jamais reconnu formellement la légitimité de l'occupation du territoire romain par le roi d'Italie ; cette abstention des puissances est regrettable, mais le chagrin que nous en éprouvons n'empêche pas ce fait d'être. Aussi, il est sage de prévoir la soudaineté d'une grande guerre européenne, qui serait autant prompte dans ses résultats que terrible dans ses batailles ; il faut donc envisager la lamentable perspective, qui serait une cause d'immense douleur pour tous les hommes de progrès, c'est-à-dire la possibilité d'une restauration, par certains vainqueurs, du royaume temporel du Pape de la Superstition ! (1)

Vraiment alors, du jour au lendemain, tout ce qui est pour nous le plus sacré se trouverait subitement au pouvoir d'un ennemi haineux et barbare, qui détruirait les choses saintes, et qui, en s'emparant de nos archives, mettrait la main sur tous les rouages de notre machine humanitaire.

(1) Aveu bon à retenir ! Les chefs de la Maçonnerie savent fort bien (mais ils ne le disent qu'entre eux) que l'abolition du pouvoir temporel de la Papauté n'est pas reconnue par les puissances.

Deuxième scrutin : Election

DINAÏN. — *L'élection est entachée* (1) *de tromperie originelle.*

Les deux scrutins peuvent paraître distincts l'un de l'autre, aux yeux de qui ne les examine pas ou ignore la perfide trame de l'Élu. Au nom de la vérité, il faut dire qu'ils étaient liés ; mais ils ont été présentés aux Triangles comme distincts et n'influant aucunement l'un sur l'autre.

Les circonstances qui ont provoqué le vote préparatoire sont présentes encore au souvenir de tous. On a fait valoir uniquement des motifs, plausibles d'aspect, qui, disait-on, militaient en faveur du transfert à Rome de la très haute et très vénérable direction, et les instigateurs de ce mouvement (on comprend aujourd'hui qu'ils obéissaient à un mot d'ordre) affirmaient avec énergie que la pétition italienne en demande du transfert ne cachait aucune intrigue d'ambition personnelle ; car, déclaraient-ils, le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif ne présenterait pas sa candidature au Pontificat de la Maçonnerie universelle.

Maintenant, les protestataires interrogent la conscience des Parfaits Initiés. Est-ce qu'il n'y a pas eu là une indigne manœuvre, la plus traîtresse supercherie ?... Lorsque le premier scrutin (sur le transfert) a été dépouillé et son résultat proclamé, il n'a été présenté qu'une seule candidature : celle du grand-maître du Souverain Directoire Exécutif.

ENI. — *L'élection est entachée de corruption* (2).

Le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif avait fait dire partout qu'il ne serait pas candidat à la suprême grande-maîtrise ; une fois le transfert à l'orient de Rome obtenu, il s'est déclaré candidat, et non seulement cela a été ainsi avec cynisme *(cynically)*, mais aucun autre Frère italien ou résidant en Italie ne s'est déclaré candidat. Il est évident qu'il y a eu là : soit une entente préalable entre les Frères italiens ; soit une abstention générale des compétiteurs, imposée à eux par une pression illégitime du grand-maître du Souverain Directoire Exécutif ; soit une manœuvre depuis longtemps préparée et dont le résultat a été acquis avec de l'argent.

Dans l'un quelconque de ces trois cas, le scrutin lui-même est vicié.

Ces trois aspects de la question ont été examinés d'une façon attentive par une rapide enquête ; cette recherche des causes a fait découvrir que l'abstention des compétiteurs de l'Elu avait été l'objet d'un marché entre celui-ci et eux. Nous savons même quel est l'argent avec lequel le grand-

(1) Le mot employé dans le document original est plus dur. Textuellement : *l'élection est infectée* (INFECTED). Les protestataires américains n'ont pas mâché les mots désobligeants pour le F∴ Adriano Lemmi.

(2) Même observation que ci-dessus.

maître du Souverain Directoire Exécutif a payé la retraite des Frères dont les candidatures avaient été annoncées, au temps du vote préparatoire dans les Triangles. C'est la caisse de la Banque Romaine qui a été mise à contribution forcée, tant le gouvernement italien secondait les projets de l'indigne personnage (*worthless wretch*) qui a trompé tous les honnêtes Frères pour assouvir son ambition : or, le gouvernement italien a agi de la sorte, parce que son intérêt personnel est que la suprême direction de la Maçonnerie universelle soit à Rome, au lieu de Charleston ; et cette immixtion d'une autorité politique, même amie et non profane, dans l'action rigoureusement secrète réservée aux adeptes parfaits initiés du Palladium, est un argument de plus à ajouter au Gomor qui précède, pour prouver que le scrutin du transfert à Rome n'a pas été une œuvre d'intérêt général.

Sur le fait de l'achat des compétiteurs, payés pour s'abstenir après avoir laissé annoncer leurs candidatures dans les Triangles, nous avons la certitude qu'une somme totale de dix millions de lires a été dépensée à cet effet, extorquée à la Banque Romaine ; le principal compétiteur a reçu, à lui seul, plus de quatre millions de lires (1).

C'est là un cas manifeste de corruption (*a clear case of bribery*).

UR. — *L'Elu n'est pas orthodoxe.*

L'Elu ne tient pas son hérésie dans le secret ; il lui a donné plus d'une fois une fâcheuse publicité.

La vénérée tradition, commentée souvent et avec science par le tant regretté premier chef suprême, sublime législateur du Rite Palladique Réformé Nouveau, et créateur de notre organisation universelle, exige que le mot « Satan » ne soit pas employé, n'étant pas le nom du Dieu-Bon, et étant au contraire le mot usité par les prêtres de la superstition, dans les blasphématoires imprécations que leurs bouches vomissent sans cesse calomnieusement.

Cependant, le grand-maître italien emploie l'expression proscrite et condamnée, et il en autorise l'emploi, ainsi que cela est constaté par des relations officielles de banquets et même d'agapes. Et il y a plus, dans une assez récente cène triangulaire, il a remplacé le *Goddaël-Mirar*, obligatoire pourtant sans exception, par l'hymne où l'Excelsior est appelé du nom contraire à l'orthodoxie.

Par de tels agissements, le grand-maître italien s'est classé lui-même hérétique.

(1) Il s'agit du sénateur Giosué Carducci, dont la candidature avait des chances de succès, puisque, au scrutin du 20 septembre, bien qu'il se soit refusé à la dernière heure à se porter en concurrence à Adriano Lemmi, il a eu néanmoins 13 voix sur 77 votants. Le compte de Carducci à la Banque Romaine, compte qui lui a été ouvert sans raison sérieuse et par la seule influence de Lemmi, s'est trouvé, lors de la découverte du pot-aux-roses, en excédant de 4 millions 549 mille 450 francs ; on sait que le gouvernement italien a étouffé l'affaire.

Or, il est tout à fait inadmissible que la Chaire suprême du Dogme ne soit pas orthodoxe ; ce serait le bouleversement de toute la vénérée tradition, conservée pure par le premier et le second Pontificats, la ruine du Temple, ou tout au moins le retrait de la protection divine pendant les années de l'hérésie dogmatisante.

ZAÏN. — *L'Elu est indigne sous le rapport de la vulgaire probité.*

Les protestataires ont sommé vainement le grand-maître italien, devenu chef suprême grâce à la fraude, de se justifier des graves accusations qui ont été portées contre sa probité. Les sommations ont été faites, de vive voix et par voûte en message régulier, avant et après le scrutin de l'élection. Les preuves de l'indignité, telles qu'elles sont produites par les accusateurs, sous forme de documents authentiques photographiés, ont été mises devant l'accusé ; et aussi on les trouvera annexées à la présente voûte, avec les pièces témoignant la véracité des protestataires sur les autres points soulevés ou dénoncés en ce litige.

L'Elu s'est contenté de nier avec colère, et il n'a pas voulu s'expliquer d'une façon complète par des preuves authentiques qui lui ont été demandées en vue de l'anéantissement de celles de ses accusateurs.

L'une des accusations est relative à une condamnation profane (1) ; une autre, consistant en une plainte de nombreux Frères, aurait occasionné bien certainement un jugement du premier Pontificat, si elle était parvenue jusqu'à son tribunal suprême (2). L'affaire est un placement d'une somme importante au nom personnel du grand-maître italien, alors que cette somme appartient à la Maçonnerie. En Angleterre et aux Etats-Unis, les adeptes de la parfaite initiation ont toujours désiré la prospérité de la Maçonnerie italienne ; d'autre part, la pauvreté de cette Famille est notoire dans l'Ordre, et c'est pourquoi les maçons anglais et américains ont transmis au grand-maître italien de forts subsides, souvent réitérés, afin qu'il multipliât les loges dans le pays où le Pape de la Superstition trône orgueilleusement. Or, les accusateurs de l'Elu soutiennent qu'il a gardé pour lui une notable part de l'argent ainsi reçu ; ce serait là un vol commis au détriment de l'Ordre. En outre, il a frappé d'un impôt les pauvres loges

(1) Il s'agit de la condamnation *pour vol* à un an et un jour de prison et cinq années de surveillance de la haute police, prononcée contre Adriano Lemmi, le 22 mars 1844, par le Tribunal Correctionnel de Marseille. Nous avons publié in-extenso le texte de ce jugement dans le numéro-spécimen de la *Revue Mensuelle, religieuse, politique, scientifique.*

(2) Les adversaires du nouveau chef suprême de la Maçonnerie, affirment, d'autre part, que toutes les plaintes envoyées à Charleston contre Lemmi étaient confisquées et supprimées par le F∴ Philéas Walder, un de ses plus dévoués complices, et qu'ainsi elles ne parvinrent jamais à Albert Pike.

SPÉCIMEN DES GRAVURES SERVANT A ILLUSTRER
le volume de M. A.-C. DE LA RIVE

LA FEMME ET L'ENFANT
DANS LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE
(l'ouvrage vient de paraître)



DONA MARIA-DEL-OLVIDO DE BOURBON
GRANDE-MAITRESSE EN ESPAGNE
Fille du Duc de Séville (tué en duel par le Duc de Montpensier)

italiennes, impôt qu'elles sont obligées de lui payer, sous peine de radiation, après trois avertissements. Les accusateurs de l'Elu avancent, avec des preuves consolidant leur dire, qu'en 1890 (ère vulgaire) le total de ces détournements sur les fonds anglais et américain de propagande et des extorsions aux pauvres maçons italiens s'élevait à quatre cent mille lires, que l'accusé plaça à son nom personnel. Les accusateurs ajoutent enfin que c'est dans cette conduite abusive et méprisable (*wrong and contemptible*) que se trouve la seule cause des nombreuses défections et scissions en Italie, beaucoup de maçons de ce pays étant très mécontents et à un degré tellement haut qu'ils n'ont pas craint de le dire, même dans le monde profane.

L'attitude du nouveau chef suprême, élu grâce à la fraude, prouve qu'il lui est impossible de se disculper ; mais il a l'impudence tout à fait cynique (*very cynic sauciness*). En présence de la marée

montante des accusations, il apparaît avoir pris pour devise : « Il faut payer d'audace ! » (*We must put a bold face on the matter !*) Ce qui est absolument révoltant surtout, c'est le mot annuel qu'il a imposé aux Triangles, en réjouissance de son avènement, et que les adeptes de la parfaite initiation seront contraints de dire jusqu'au 29e jour du 7e mois de l'an 000894, sous peine de voir les portes du Temple rester fermées pour eux. Ce choix inconvenant d'un tel mot annuel montre que l'Élu brave le mépris des maçons honnêtes. Les protestataires se demandent si les Frères et Sœurs qui honorent la probité comme une des premières vertus naturelles peuvent accepter plus longtemps une si pesante humiliation. On n'a aucune bonne raison de dire que ce mot secret a été imaginé en esprit d'opposition au traître justement mis à mort ; non, le mot annuel en cours n'est rien autre qu'une impudente glorification d'un historique voleur.

HÊLÊTHA. — *L'Élu a supprimé tout contrôle de ses opérations, dès le lendemain de son avènement.*

Le Souverain Pontife de la Maçonnerie universelle est vraiment le chef suprême, c'est-à-dire qu'il est le plus élevé dans la hiérarchie ; aucun Frère n'a le pouvoir de lui commander un acte, et ce qu'il ordonne doit être accompli. Néanmoins, s'il est sans contre-poids pour la solution des questions de dogme, il est entouré de conseillers d'une très grande sagesse, doués d'une longue expérience, dont le choix lui appartient, mais qui, choisis toujours parmi les vétérans maçons résidant à proximité de son siège, forment un contrôle bienveillant pour lui et une garantie pour l'universalité des adeptes en ce qui concerne la direction des œuvres matérielles. C'est pour remplir cette noble mission que le Sérénissime Grand Collège des Maçons Émérites a été institué : son existence donne par elle-même tout repos à l'esprit des adeptes de la parfaite initiation.

Le nouveau chef suprême, élu grâce à la fraude, a eu d'abord à procéder aux nominations des membres de son Sérénissime Grand Collège, au nombre de dix, conformément aux Statuts, en même temps qu'il nommait son remplaçant au Souverain Directoire Exécutif. Il a déclaré que les Très Illustres, Très Puissants et Très Éclairés Frères Anciens, composant le précédent Sérénissime Grand Collège de Charleston, conserveront leur dignité, avec le titre de membres honoraires *ad vitam* ; dans cela, il n'y a pas de reproche à formuler contre lui. Mais, pour nommer les membres actifs de son Sérénissime Grand Collège, il a agi avec une véritable ruse. Au lieu de choisir dix hauts maçons parfaits initiés résidant en Italie et pouvant contrôler ses actes par conséquent, il a distribué ces dix nominations dans tout autant de pays, comme si la dignité si importante de cette fonction était un titre simplement honorifique, un diplôme ou une médaille flattant la vanité de celui à qui cette marque de haute estime du chef suprême est décernée.

Les adeptes de la parfaite initiation ont donc appris les noms des dix d'entre eux que l'Élu par fraude place le plus haut dans sa considération ; mais maintenant ils ne possèdent plus aucune garantie de la gestion des intérêts matériels de l'Ordre tout à fait les plus graves.

Cette situation est particulièrement insupportable, quand une telle autorité sans contrôle se trouve exercée par un homme autant suspect et déjà coupable de nombreuses malversations.

THÊLA. — *L'élection est irrégulière, et son irrégularité est aggravée par une réunion exceptionnelle de circonstances motivant les plus légitimes soupçons.*

Pour le premier Pontificat, il n'y eut pas élection ; car le premier chef suprême fut créateur de l'organisation : il institua tout, et son autorité fut reconnue. Pour le deuxième Pontificat, il y eut désignation par le prédécesseur, confirmée par le suffrage unanime du Sérénissime Grand Collège ; en vertu de la Constitution fondamentale du Palladium, c'est de cette façon que l'élection du chef suprême de la Maçonnerie universelle doit être effectuée. Uniquement, dans le cas où, onze jours s'étant écoulés, les membres du Sérénissime Grand Collège ne se seront pas mis d'accord pour élire à l'unanimité l'un d'eux *ou un parfait initié du plus haut degré pris en dehors d'eux*, alors les directeurs des soixante-dix-sept Provinces Triangulaires convoquent les Parfaits Triangles, les Grands Triangles et les Triangles à tenir séance pour le choix des délégués (1) dont la réunion formera le Convent Souverain secret. Là, le candidat à la suprême grande maîtrise doit obtenir, pour être légitimement élu, un nombre de voix équivalant au moins *aux trois quarts des votants*. Telle est la loi.

Or, la loi a été transgressée.

Afin que tout eût été régulier, il aurait fallu tenir deux séances du Convent Souverain, et non pas une séance unique. Dans la première, le scrutin sur le transfert aurait eu lieu ; et puisque le transfert du siège suprême a été adopté, il aurait fallu, malgré l'iniquité de ce vote, que la majorité qui l'avait émis et le considérait donc valable suspendît la session du Convent et mandât à Char-

(1) Un délégué par Province Triangulaire. Vingt-deux provinces ont le privilège de pouvoir déléguer indifféremment un Frère ou une Sœur, pourvu que celle-ci soit Maîtresse Templière Souveraine ; neuf seulement ont délégué une Sœur au Convent secret de Rome, du 20 septembre 1893. Les Frères délégués à un Convent Souverain doivent avoir le grade de Mage Élu. Les simples Triangles ne participent pas à l'élection des délégués, quant au vote ; mais c'est dans leur Atelier que se tient la réunion préparatoire, et les Frères et Sœurs du premier degré palladique ont voix consultative.

est ou le résultat, par la voie immédiate, ainsi que le nom des candidats au Souverain Pontificat. En effet, les Anciens, membres du Sérénissime Grand Collège, possédaient la plénitude de leurs pouvoirs et se trouvaient réunis à Charleston, sauf un seul qui était présent à Rome ; celui-ci pouvait, par la voie immédiate, faire connaître à ses Très Illustres, Très Puissants et Très Éclairés collègues à quel candidat il donnait son vote pour la suprême grande-maîtrise. Après quoi, si l'accord unanime n'avait pas pu se faire, après les onze jours écoulés, le Convent Souverain aurait repris séance et procédé au deuxième scrutin, en tenant compte des trois quarts des voix des votants, nombre nécessaire pour avoir une légitime élection.

Voilà comment cette grave affaire aurait dû se passer, en régularité et loyauté, puisque la Constitution fondamentale du Palladium n'a pas prévu le fait du transfert du siège suprême hors de Charleston. Les membres du Sérénissime Grand Collège pouvant élire à la Chaire du Dogme un parfait initié du plus haut degré pris en dehors d'eux, c'était à eux d'abord que revenait le premier exercice des droits de Grands Électeurs, même le siège suprême ayant été voté transféré à Rome. Au Convent Souverain, ces sages observations furent présentées entre les deux scrutins par plusieurs des protestataires rédacteurs de la présente voûte ; mais la voix de la raison fut étouffée (*but the voice of reason was drowned*).

D'autre part, le nombre nécessaire des suffrages pour la légitime élection n'a pas été atteint ; c'est pourquoi la proclamation déclarant élu le titulaire actuel de la suprême grande-maîtrise n'a aucune valeur.

Au premier scrutin (sur le transfert), la moitié plus une des voix des votants suffisait ; cela avait été convenu, lors de la réunion préparatoire des Triangles. A ce scrutin, quatre délégués souverains s'abstinrent. Mais il n'a été dit nulle part, dans aucun Triangle, au temps de la réunion préparatoire, que l'on pourrait se contenter, pour le deuxième scrutin, d'une majorité inférieure aux trois quarts des votants ; car, si un projet semblable avait été proposé aux Triangles, il aurait eu contre lui la réprobation de tous les hauts-maçons sincères et honnêtes, qui défendent et défendront toujours la Constitution comme une arche sainte. Or, au deuxième scrutin, les soixante-dix-sept délégués souverains votèrent, sans une seule abstention. Il fallait donc *cinquante-huit voix au minimum* pour être légalement proclamé élu.

Il résulte du procès-verbal même du Convent que le grand-maître du Souverain Directoire Exécutif a obtenu en tout *quarante-six voix*. Audacieusement, le faux Élu (*the falsely Elected*) falsifie les chiffres, dans sa lettre encyclique annonçant son élection : il prétend avoir obtenu quarante-six voix *sur cinquante-neuf votants* ; mais c'est là un mensonge monstrueux (*a glaring untruth*). Voici la vérité : les *trente-et-un* délégués souverains, qui furent opposés à l'exaltation suprême de cet homme se divisèrent ; afin de mettre un nom dans l'urne, *treize* votèrent pour un Frère qui avait retiré sa candidature ; *dix-huit*, tenant ce Frère pour non-orthodoxe autant que l'unique candidat, et indignés de toutes ces perfides manœuvres, protestèrent significativement (*significantly*) en votant par bulletins blancs. Transformer dix-huit bulletins blancs en dix-huit abstentions est une indigne tricherie.

Enfin, les protestataires signalent surtout ce fait fort étrange (*passing strange*) : quatorze délégués souverains tombèrent malades au moment de se mettre en route ; cinq purent être remplacés par un vote prompt de leurs mandants ; pour les neuf autres, les Parfaits Triangles et Grands Triangles représentés furent obligés, étant surpris inopinément, d'envoyer leurs mandats à des Frères habitant l'Italie, et ces mandataires suppléants leur étaient connus d'une façon insuffisante. Or, les électeurs des Parfaits Triangles et Grands Triangles, qui furent remplacés en ce cas de force majeure par des suppléants italiens, s'étaient prononcés contre le transfert à Rome, et leurs vrais délégués auraient refusé, à plus forte raison, leurs suffrages au meneur de l'intrigue s'imposant soudain comme unique candidat. Un seul des neuf suppléants italiens s'abstint au premier scrutin et vota au deuxième par bulletin blanc, agissant ainsi correctement et avec sagesse ; les huit autres votèrent pour le transfert et pour l'exaltation suprême du grand-maître leur compatriote, foulant ainsi aux pieds les sentiments de leurs mandants.

C'est pourquoi cette élection est frauduleuse dans son essence, dans sa préparation, dans sa manipulation, dans son accomplissement, dans sa proclamation et dans sa notification.

Conclusion

Le premier scrutin se rapportait à un changement inutile; en outre, ses conséquences sont dangereuses, même seulement quant au choix de la ville choisie pour le siège suprême transféré. Il doit être annulé; car il est le résultat d'une intrigue qui avait l'unique but de rendre obligatoire le deuxième scrutin, par conséquent de satisfaire une ambition personnelle, et aucunement de servir la cause sainte. Il y a plus, les premiers choix de délégués souverains dans le vote préparatoire des Triangles prouvent avec évidence que quarante-trois Provinces Triangulaires voyaient défavorablement le projet de transfert du siège suprême hors de Charleston.

Le deuxième scrutin, conséquence du premier, est tout à fait désastreux pour la cause sainte. Il est le fruit du mensonge, de la vénalité, de la fraude; il livre la Chaire du Dogme et la plus haute autorité à un homme indigne et turbulent qui méconnaît l'orthodoxie; parmi les probes

adeptes de la parfaite initiation, aucun ne voudra tolérer que le fonds central de propagande soit à la disposition d'un déprédateur invétéré *(inveterate depredator)* dont le premier acte a été de supprimer tout contrôle autour de lui. Ce deuxième scrutin est nul et non avenu de plein droit *(null and void by right)*.

En principe, les votes proclamés à Rome le 20[e] jour du 7[e] mois de l'an 000893 et notifiés aux Triangles, n'étant point vraiment légaux, n'engagent aucunement la conscience des Vrais Elus et Parfaits Initiés.

En pratique, jusqu'au redressement des illégalités commises, la suprême autorité légitime réside dans le Sérénissime Grand Collège des Maçons Émérites, dont les seuls membres réguliers sont les Anciens et inamovibles Frères en Notre Divin Maître, actuellement au nombre de neuf, vu le récent décès du dixième, siégeant à Charleston. Attendu que le dernier chef suprême légitime maintient sa démission et déclare se renfermer dans une impartiale abstention en ces tristes circonstances, les protestataires invitent les Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles à manifester hautement et d'urgence leurs sentiments sur la situation et à en faire parvenir l'expression, en double voûte, au Sérénissime Grand Collège, à Charleston, et au Comité de Permanence de la Protestation, à Londres, afin que, la majorité des Provinces Triangulaires intervenant bientôt, les Anciens et inamovibles Frères en Notre Divin Maître proclament l'annulation définitive des deux scrutins attaqués, complètent leur Collège vénéré et élisent un nouveau Souverain Pontife et grand-maître du Suprême Directoire Dogmatique, en se conformant aux prescriptions de la Constitution fondamentale du Palladium.

Jusqu'à la solution, les Parfaits Triangles, Grands Triangles et Triangles ont le devoir de signifier aussi bien au Souverain Directoire Administratif qu'ils s'opposent à ce que le prélèvement ordinaire sur les contributions des Ateliers soit remis à l'usurpateur du suprême pouvoir.

Dans le cas où le faux Élu donnerait l'ordre XIX, les protestataires, tous Mages Élus et Maîtresses Templières Souveraines, prononcent dès à présent le « Veto » et déclarent être en état de légitime défense *(in a state of self-défence)*.

La voûte est signée par 26 Délégués Souverains :

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : le délégué provincial de Baltimore; la déléguée provinciale de Boston; le dél. pr. de Buffalo; le dél. pr. de Charleston; le dél. pr. de Chicago; le dél. pr. de Cincinnati; le dél. pr. de Détroit; le dél. pr. de Louisville; le dél. pr. de New-York; la déléguée provinciale de New-York et Brooklyn (1); le dél. pr. de la Nouvelle-Orléans; le dél. pr de Philadelphie; la déléguée provinciale de Pittsburg; le dél. pr. de Providence; le dél. pr. de Saint-Louis; le dél. pr, de San-Francisco; le dél. pr. de Washington. — CANADA : le dél. pr. de Montréal. — MEXIQUE : le dél. pr. de Mexico; la déléguée provinciale de Guadalajara. — BRÉSIL : le dél. pr. de Rio-de-Janeiro. — URUGUAY : le dél. pr. de Montevideo. — RÉPUBLIQUE ARGENTINE : la déléguée provinciale de Buenos-Ayres; le dél. pr. de Tucuman. — ROYAUME BRITANNIQUE : la déléguée provinciale de Birmingham. — ILE-MAURICE : le dél. pr. de Port-Louis.

La présente voûte de protestation a été faite et conçue, écrite et donnée avec respect et vénération des nombres mystérieux 77 et 666, et l'original déposé sous la Clef d'Or, en la Vallée de Londres, le 15[e] jour du 10[e] mois de l'an de la Vraie Lumière 000893. Les adhésions devront être envoyées au Comité de Permanence, siégeant au local de la Loge-Mère *le Lotus d'Angleterre*, temple secret d'Oxford-Street.

Copie délivrée au Triangle................., vallée de............. province de.............., certifiée conforme à l'original.

Le Comité de Permanence de la Protestation :

ALEX. GRAVESON, Mage Elu, grand-maître du Parfait Triangle *God's Love*, délégué provincial de Philadelphie.

VICENTE FELIZ PALACIOS, Mage Élu, grand-maître du Parfait Triangle *Fiat Lux*, délégué provincial de Mexico.

DIANA VAUGHAN, Maîtresse Templière Souveraine, grande-maîtresse du Parfait Triangle *Phébé-la-Rose*, déléguée provinciale de New-York et Brooklyn.

On voit que, si Adriano Lemmi a été habile, comme un vieux renard qu'il est, par contre il se trouve avoir affaire à des adversaires qui ne paraissent pas disposés à se laisser déposséder par lui. Le Palladium (lisez : le Baphomet) n'est pas près d'aller à Rome.

De fait, les hauts-maçons américains ont été supérieurement roulés par le forban du palais Borghèse ; on comprend leur grande colère.

Depuis la mort d'Albert Pike, premier souverain-pontife de la Maçonnerie universelle, Lemmi convoitait la place, laquelle donne droit au maniement des quarante millions annuels qui forment le budget du Palladisme. S'il est arrivé à ses fins, il en a pris la peine. Il a fait ressortir par ses émissaires, qui pendant deux ans ont chauffé les Triangles, que le moment était venu d'engager la lutte décisive contre la Papauté et que, pour cela, il fallait placer à Rome le vicaire du Grand-Architecte. « Oh ! ajoutait-on, l'illustre F∴ Adriano Lemmi ne réclame le transfert du Suprême Directoire Dogmatique que dans le seul

(1) Les Provinces Triangulaires ne correspondent ni aux États, ni aux divisions administratives ou ecclésiastiques d'un pays; il y a là une division toute spéciale à la haute maçonnerie, basée sur le nombre et l'importance des Ateliers palladiques. C'est ainsi qu'en Europe, par exemple, la Hollande, le Hanovre et le Danemark constituent une seule Province Triangulaire, dite province de Hambourg, tandis qu'aux Etats-Unis d'Amérique l'état de New-York comporte trois Provinces Triangulaires, dites 1[re] de New-York, 2[e] de New-York et Brooklyn, 3[e] de Buffalo.

intérêt de la cause; il ne briguera pas le titre et la fonction de chef des chefs; il y a Carducci, il y a Bovio, le prince Sciarra Ettore Ferrari et bien d'autres hauts-maçons italiens, dont les candidatures sont prêtes à être posées; lui, Lemmi, il demeurera l'Exécutif comme devant. »

Les Triangles ont fini par s'y laisser prendre. Le parti de Charleston, se croyant sûr de la majorité et voulant en finir une bonne fois avec cette question du transfert à Rome que l'on ne cessait d'agiter depuis la mort de Pike, a poussé de bonne grâce à l'étude de l'affaire dans les réunions préparatoires; les vieux bonzes du Sérénissime Grand Collège et leur incapable président ont signé le décret autorisant l'élection des soixante-dix-sept délégués au Convent Souverain; les hauts-maçons américains se méfiaient si peu, qu'ils ont accepté (faute énorme) que le Convent secret se tiendrait en Italie même; on ferait un petit voyage d'agrément, pensaient-ils, on trinquerait au palais Borghèse en narguant le Pape, et l'on s'en retournerait chacun chez soi, en disant à Lemmi: « Vous voyez, très illustre Frère, c'est toujours Charleston qui tient la corde, pour la direction suprême de notre sainte Maçonnerie. »

En effet, les partisans du *statu quo* ont eu la majorité dans les Triangles; quarante-trois provinces sur soixante-dix-sept ont élu, pour leurs délégués au Convent Souverain, des frères qui n'étaient pas favorables au transfert. Malheureusement, les délégués n'avaient pas un mandat absolument impératif, et les Charlestoniens comptaient sans l'astuce et le manque total de scrupules de Lemmi.

Le 20 septembre 1893, le vote sur la question du transfert a été, rappelons-le, celui-ci:

Pour le transfert..........	48 voix.
Contre.....................	25 —
Soit:	73 votants.
	4 abstentions.
Total:	77 délégués.

Comment la majorité, favorable au *statu quo* dans les Triangles, s'était-elle changée en minorité au Convent?... La voûte de protestation vient de nous le dire.

Voici, néanmoins, quelques détails complémentaires:

Pour avoir exactement les Provinces où la discussion préparatoire n'a pas été concluante dans le sens du transfert, il faut ajouter les dix-sept suivantes aux vingt-six dont on a lu les noms au bas du document ci-dessus; c'est-à-dire:

Les Provinces Triangulaires de: Hamilton, en Canada; Cleveland, Memphis, aux Etats-Unis; la Havane, à Cuba; Port-au-Prince, à Haïti; Guatemala, en Amérique Centrale; Caracas, chef-lieu provincial des quatre Etats formant l'ancienne Colombie; Bahia, au Brésil; Lima, au Pérou; la Paz, en Bolivie; Valparaiso, au Chili; Treinta-y-Três, dans l'Uruguay; Liverpool, Manchester, Glasgow, dans le Royaume Britannique; Munich, Leipzig, en Allemagne.

Les partisans de Charleston comptaient donc sur les voix de quarante-trois délégués, dont cinq délégués européens.

Ces cinq-là ont été « convertis » au transfert, soit par leurs collègues d'Angleterre et d'Allemagne, soit par l'éloquence persuasive de deux ministres protestants habitant Rome et amis intimes de Lemmi, soit par d'autres arguments encore plus convaincants et dont le vieux Walder (membre du Sérénissime Grand Collège, mais trahissant Charleston) avait, dit-on, ses poches pleines. Le père de Sophie, partisan enragé du transfert, s'était fait déléguer par la province de Singapore (Asie). Sophie, qui assistait aussi au Convent, y représentait Zurich, chef-lieu provincial de la Suisse.

Quatre délégués d'outre-mer tournèrent également casaque, vaincus comme les autres par la puissance des arguments auxquels il vient d'être fait allusion. Ce sont les délégués d'Hamilton, de Port-au-Prince, de Bahia et de Valparaiso. Nous sommes précis, ayant nos renseignements d'une très bonne source.

D'autre part, la voûte de protestation déclare que quatorze délégués se trouvèrent subitement malades au moment de se mettre en route. Nous savons aussi à quelles provinces appartenaient ces délégués. C'étaient ceux de la Nouvelle-Orléans, de Cleveland, de San-Francisco, de Memphis, de la Havane, de Guatemala, de Caracas, de Rio-de-Janeiro, de Lima, de la Paz, de Montevideo, de Treinta-y-Três, de Buenos-Ayres, et de Port-Louis.

Les Triangles de la Nouvelle-Orléans, de San-Francisco, de Rio-de-Janeiro, de Montevidéo et de Buenos-Ayres eurent le temps de choisir chez eux les remplaçants délégués; mais les neuf autres provinces durent se résigner à envoyer, par la poste, à des Frères italiens le mandat de les représenter. Seul, le Frère italien, délégué-suppléant pour Port-Louis, s'abstint au premier scrutin et, au deuxième, vota à bulletin blanc; les huit autres votèrent carrément pour le transfert à Rome et pour Lemmi.

Les partisans de Charleston ont donc perdu au Convent neuf voix par changement d'opinion de délégués sur lesquels ils comptaient, et neuf voix par l'effet du remplacement forcé d'Américains malades par des Italiens. Aussi, les adversaires de Lemmi ne digèrent-ils pas une pareille pilule.

Peu nombreux ont été ceux d'entre eux, qui, sachant Lemmi capable de tout, apprenant ces maladies subites, voyant l'embauchage pratiqué par les Walder (père et fille) et les ministres protestants de Rome, ont compris que la cause du *statu quo* subirait un échec.

Qui aura le dernier mot dans ce conflit?... Il est difficile de le prévoir. Pour le moment, Lemmi ne décolère pas. Il tenait surtout à avoir la clef de la caisse aux quarante millions, et il ne l'aura pas. Deux des membres du Comité de Londres, le F∴ Palacios et la S∴ Vaughan, se sont rendus tout récemment à Berlin, où siège le Souverain Directoire Administratif, et ont formé une opposition maçonnique dans toutes les règles, avec l'autorisation du Sérénissime Grand Collège de Charleston.

Toute la question est de savoir si les partisans du *statu quo* retrouveront fidèles les quarante-trois Provinces qui leur paraissaient acquises,

lors des réunions préparatoires des Triangles. Lemmi espère que plusieurs accepteront le fait accompli et qu'il sera maintenu pape de la Maçonnerie, tout en étant parfaitement méprisé de la presque unanimité des Loges, Arrière-Loges et Triangles. Mais cette dernière considération lui importe peu.

C'est de lui que miss Vaughan, qui parle et écrit admirablement notre langue et trousse même assez bien le vers, a dit en un jovial distique :

Lâche comme un fripon, plus vil et plat qu'un pitre,
L'affront glisse sur lui comme l'eau sur la vitre.

Donc, le renégat enjuivé avalera les reproches les plus sanglants et les camouflets les plus ignominieux, pourvu qu'on finisse par lui abandonner la clef de la caisse.

Pour répliquer à la voûte de protestation du 15 décembre, il ne trouve rien autre à faire dire, par ses émissaires dans les Triangles, que ceci :

« — Si l'on annule les deux scrutins du 20 septembre, on mettra en joie les cléricaux; par grâce, ne leur donnez pas ce plaisir de voir le F.·. Lemmi désavoué et jeté à la porte par les francs-maçons eux-mêmes ! »

Oui, le vieux coquin en est là.

D'autre part, lorsqu'on demande à éclaircir l'affaire des quatorze délégués tombés subitement malades au moment de partir pour aller voter contre lui, il répond en insinuant que, si Philéas Walder est mort peu après le Convent secret de Rome, c'est qu'il a été empoisonné par les partisans de Charleston.

Nous n'avons pas à défendre ceux-ci contre les insinuations d'un homme pour qui *l'aqua-tofana* n'a pas de secrets ; mais, en ce qui concerne particulièrement miss Vaughan, ennemie déclarée des Walder, celui qui écrit ces lignes peut affirmer hautement qu'il sait, *mieux que personne*, qu'elle a toujours réprouvé les ultions, si fréquemment employées dans ce triste monde d'où nos prières à Dieu finiront bien par la tirer, et qu'ayant en horreur de tels moyens, elle ne s'en est pas servie pour se débarrasser d'un ennemi.

Que Lemmi débite ces sottes accusations; aucun de ceux qui connaissent la courageuse jeune femme, qui s'est déclarée son adversaire, ne le croira. C'est plutôt à elle que nous recommandons la prudence, et, quoiqu'un abîme sépare notre croyance de la sienne, nous lui parlons en ami.

Elle a retiré sa démission, pour reprendre sa place de combat contre Lemmi parmi ses camarades d'Amérique ; qu'elle prenne garde à elle. Nous savons qu'à Berlin, dernièrement, elle a été, par deux fois, très imprudente. Lemmi la guette; qu'elle y fasse attention.

Nous n'en disons pas davantage.

Quant au schisme qui divise la haute-maçonnerie, attendons la suite des événements.

Docteur Bataille.

LE CONGRÈS DE PALERME

NOUVEAUX DISSIDENTS

Dans notre dernier numéro, nous avons dit que la révolte contre Lemmi venait de gagner jusqu'à l'Ecossisme italien.

Nous avons reçu confirmation de cette nouvelle par un de nos correspondants de Rome, qui écrit à M. le docteur Bataille :

Rome, le 20 février 1894.

Mon cher docteur,

Vous n'ignorez pas, certainement, qu'à la suite du vote si honteux du 20 septembre dernier, par lequel le juif Adriano Lemmi, semant l'or filouté aux malheureux, s'est fait élire Souverain Pontife de la Franc-Maçonnerie Universelle, les Maçons d'Italie, imitant l'exemple de ceux d'Amérique, se sont révoltés eux aussi.

Mais voici des détails que je vous communique et qui sont absolument certains, sur ce mouvement important de rébellion qui éclate dans les Loges de notre Péninsule. Publiez-les ; ils intéresseront le public.

Donc, un Congrès de hauts dignitaires du Rite Ecossais Ancien et Accepté vient de se tenir à Palerme. On y a discuté et arrêté les mesures à prendre pour soustraire à l'autorité de Lemmi-Simon ceux des Maçons italiens qui veulent faire acte d'indépendance. Comme conclusion des débats, on a décidé de « créer en Italie autant de Suprêmes Conseils qu'il y avait d'Etats alors que la Péninsule n'était pas composée à unité. »

Aussi, on a fondé tout d'abord : le Suprême Conseil pour l'ancien royaume de Naples, siégeant à la vallée du Sebeto (Naples) ; le Suprême Conseil pour l'ancien grand-duché de Toscane, siégeant à la vallée de l'Arno (Florence) ; et le Suprême Conseil pour la Sicile, siégeant à la vallée de l'Oreto (Palerme). Tous ces Suprêmes Conseils maintiendront le Rite Ecossais Ancien et Accepté.

Le Suprême Conseil de la vallée du Sebeto était représenté, au Congrès de Palerme, par les Frères : Antonio Marando, 33e ; Marino Marini, 33e ; Salvatore Barra, 33e ; Giovanni Mariello, 33e ; Benedetto di Meglio, 33e ; Raimondo de Salvatori, 33e ; Gennaro Abate, 33e ; Ludovico Miselpieri, 33e ; Andrea Lazzara, 33e. Le grand maître de ce Suprême Conseil est le Frère Antonio Marando.

Le Suprême Conseil de la vallée de l'Arno était représenté, au Congrès de Palerme, par les Frères : Fortunato Savi, 33e ; Neocle Renucci, 33e ; Luigi Caire, 33e ; Ulisse Parini, 33e ; Silvio Belli, 33e ; Carlo Leoni, 33e ; Arturo Bruno-Frager, 33e ; Giuseppe Morgantini, 33e ; Italo Benporad, 33e ; Natale Cafanielli, 33e. Le grand-maître de ce Suprême Conseil est le Frère Fortunato Savi.

Le Suprême Conseil de la vallée de l'Oreto, où a siégé le Congrès, se compose des Frères : Paolo Figlia, 33e ; Benedetto Quinci del Grano, 33e ; Giuseppe Polizzi, 33e ; Aristide Battaglia, 33e ; Francesco P. Mondini, 33e ; Francesco Giliberto, 33e ; Giuseppe Militello, 33e ; Giovanni Leone, 33e ; Salvatore Vicesvinci, 33e ; Antonino

ombardo, 33e ; Cesare di Leo-Cadelo, 33e. Le rand-maître de ce Suprême Conseil est le Frère Paolo Figlia, député au Parlement italien et l'un des adversaires de Lemmi dans la Maçonnerie de notre Péninsule.

Le Frère Paolo Figlia est un homme d'action, très énergique, d'une éloquence entraînante. Il a fait ressortir quelle honte ce serait pour les Ateliers maçonniques qui accepteraient les faits du 20 septembre dernier. Sur sa proposition, des félicitations ont été votées par le Congrès pour les hauts-maçons qui ont vaillamment donné l'exemple d'une honnête indépendance.

Agréez, mon cher docteur, etc.

Antibaph II.

La Messe noire à Fribourg

Il y a quelques mois, la *Croix de Reims* prenait part à la campagne que menèrent plusieurs organes catholiques au sujet de la S∴ Barbe Bilger, ex-grande-maîtresse de la Maçonnerie Universelle et plus spécialement affiliée à l'Ordre satanique des Odd-Fellows, qui a de nombreux adeptes aux États-Unis et en Europe, où il rivalise avec le Palladisme nouveau et réformé. Si la campagne en question n'a point donné les résultats espérés, n'est-ce pas imputable à l'autorité ecclésiastique, qui préféra garder le silence et ne pas utiliser les dépositions intéressantes de l'ancienne luciférienne ?

Nous nous inclinons avec un profond respect devant cette mesure ; mais nous différons complètement de manière de voir. En effet, l'armée de Satan grossit de jour en jour. (L'*Écho de Rome*, du 1er janvier 1894, indique, d'après Miss Vaughan, que le total général des adeptes est de 21.861.734, au nombre desquels sont 2.725.556 Sœurs Maçonnes ! !) ; le représentant de Lucifer, ce vieux scélérat d'Adriano Lemmi, trône, depuis le 20 septembre, au palais Borghèse, la Rome Satanique se dresse ouvertement devant la Rome Catholique, et la voix de Sa Sainteté Léon XIII s'élève pour dire à tous les fidèles de combattre vaillamment et d'écraser cette hydre menaçante. En présence d'une telle situation, la S∴ Barbe Bilger doit s'expliquer. L'occasion est unique. Que l'on ne nous oppose plus de prétendues craintes de troubler la conscience de cette fille en évoquant le souvenir de son existence démoniaque !

Tout ceci nous conduit à reprendre une partie de l'article de la *Croix de Reims*, du 19 juillet 1893, relative à la MESSE NOIRE DE FRIBOURG, et à la faire suivre de réflexions et d'explications, qui renforceront les affirmations de son auteur et prouveront que souvent l'invraisemblable ne laisse pas d'être la réalité.

« *La Régénérée* (loge fribourgeoise) avait, paraît-il, sa véritable loge taillée dans le roc, à un endroit appelé « la Grande-Fontaine ». Une maison d'apparence ordinaire, donnant sur la rue, masquait l'entrée ; là, demeurait le concierge des FF∴, qui exerçait un métier quelconque pour dérouter les soupçons. Un jardin étroit et long, planté d'arbres fruitiers, séparait la maison du local secret de la Loge. Les réunions étaient assez fréquentes. Le jardin servait à une cérémonie préparatoire, puis on pénétrait dans la Loge où les Sœurs avaient devancé les frères et les attendaient dans le costume d'Ève avant le péché !

« On disait alors une sorte de *messe noire*.

« Les SS∴ avaient apporté les hosties qu'elles s'étaient procurées à l'église catholique, par des communions sacrilèges. D'autre part, on avait fabriqué des *hosties noires*. On communiait avec *les hosties noires* que le grand-maître et la grande-maîtresse consacraient solennellement à Lucifer. Cette parodie de communion se faisait à une contrefaçon de sainte Table exactement semblable *aux saintes Tables de nos églises*.

« La Loge était intérieurement aussi une vraie contrefaçon de chapelle avec un autel semblable à ceux de nos églises, sauf qu'il y avait au-dessus une grande étoile lumineuse, l'étoile flamboyante. Les assistants qui ne pouvaient trouver place dans la nef montaient à une tribune. Des psaumes et cantiques lucifériens étaient chantés avec accompagnement d'harmonium.

« Les Saintes Espèces volées étaient profanées, à coups de poignard, sur un second petit autel placé au centre de la nef. Si nos renseignements sont exacts, voilà les abominations qui se passaient à Fribourg, abominations journalières du reste chez les Palladistes.

« Certaines loges allemandes refusent encore de recevoir les Odd-Fellows en qualité de visiteurs ; ce sont vraisemblablement les ateliers où prédomine l'influence de Findel, personnellement hostile à cette branche de la maçonnerie satanique. »

Sans crainte de démenti, nous pouvons confirmer par nos renseignements personnels ce qu'a dit la *Croix de Reims*.

La contrefaçon de chapelle catholique avait été creusée dans le roc au lieu indiqué ; elle avait accès par un jardin où se faisaient bien certaines cérémonies préparatoires, et ce jardin était, effectivement planté d'arbres à fruits, très long et très étroit. A l'extrémité, et du côté de la rue, existait aussi une maison, communiquant avec le dehors, servant d'habitation au concierge de la Loge et possédant une salle affectée aux tenues ordinaires et à quelques pratiques spéciales des membres de *la Régénérée*.

Les vrais adeptes de Satan se réunissaient dans le temple souterrain qui mérite toute notre attention. Il ressemblait réellement à une petite église catholique, renfermait un autel pareil à ceux de notre culte, etc., placé dans un chœur dont le pavé était légèrement élevé au-dessus du sol de la partie réservée au public. Ce chœur était fermé par une table de communion, comme les nôtres. A droite et à gauche de la nef, régnaient des stalles et des bancs. Au-dessus de l'autel on apercevait la grande *étoile flamboyante* (transparent lumineux en forme d'étoile) dont parlait encore la *Croix de Reims*. D'un côté de la nef, il y avait deux longues *étoiles* (chandeliers, en langage profane), et de l'autre une seule *étoile*. Enfin, devant le chœur, se trouvait un deuxième autel, dont la forme et les ornementations indiquaient qu'il était destiné à la profanation des hosties catholiques.

Toute personne, au courant des choses maçonniques, aurait pu (comme le vénéré et regretté chanoine Schorderet, alors directeur de l'Œuvre de Saint-Paul, et les catholiques qui visitèrent ce temple, après la déconfiture de *la Régénérée*), être profondément étonnée par les étrangetés de ces locaux. Il lui eût été très facile d'établir la différence qui existait entre la salle

rectangulaire de la maison donnant sur la rue, consacrée aux tenues ordinaires, et le temple « parodiant une chapelle catholique et cela d'une manière frappante. » La sainte table, l'autel mystérieux au milieu du chœur, l'eussent stupéfié. Il était évident que les FF∴, avant la mise en sommeil de la Loge, avaient pris soin et eu le temps d'enlever le Baphomet, placé sur cet autel et au-dessous de l'étoile flamboyante, le tableau représentant la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc., etc.

Nous ne devons pas oublier que, dans les tenues ordinaires des ateliers maçonniques, le Vénérable, assis à l'orient, sous un baldaquin, adossé au mur du fond, fait face à l'assemblée ; que la table sur laquelle sont déposés ses outils : maillet, glaive, constitution, rituels, se nomme « autel », mais n'en est pas un ; c'est une simple table rectangulaire recouverte d'un tapis, dont la couleur varie suivant les grades auxquels on travaille. Or, l'autel du chœur de *la Régénérée* ressemblait, au contraire, en tous points à ceux des triangles. Quant au petit autel, c'était aussi celui des *Serments*, qui, chez les maçons Palladistes, devient *l'autel de la Sagesse*.

La Loge *la Régénérée* avait été rétablie, il y a quinze ans environ, après une longue interruption, par un avocat de Fribourg, qui, en dehors des questions religieuses et politiques, entretenait avec certains catholiques des rapports agréables, ayant avec eux de nombreux points de contact : goût égal pour les littératures anciennes, les recherches historiques, les monuments du moyen-âge, etc. Ils se rencontraient fréquemment dans les brasseries qui, en Suisse comme en Allemagne, jouent un rôle si important.

Fils du notaire épiscopal, c'est-à-dire de l'homme d'affaires qui gérait les biens et le rentier de l'évêché, il fut assez délaissé par ses père et mère qui l'abandonnèrent à une tante d'esprit maladif. Celle-ci, caressant l'espoir d'en faire plus tard un prêtre, l'habilla en célébrant, avant même qu'il eût sept ans, et se plaisait à lui voir dire la messe. A l'âge de la puberté, le pauvre Eliacim fut initié, au moyen employé par les FF∴ pour dompter leurs passions, par une servante de mauvaises mœurs. Fréquentant le collège de Fribourg, tenu par les RR. PP. Jésuites, usant de dissimulation, il s'approcha néanmoins des sacrements, comme ses condisciples, et les communions sacrilèges le conduisirent fatalement à l'incrédulité, bien plus, à la haine des choses saintes. Ses intérêts temporels étant engagés, il fit parade de sentiments religieux et conservateurs jusqu'au décès de son père, comptant lui succéder dans ses fonctions lucratives à l'évêché. Mais il n'inspirait pas confiance, et un autre fut choisi.

Il se jeta alors dans le radicalisme le plus anticlérical et rédigea, pendant plusieurs années, le principal journal radical de Fribourg, qui ne fut, il faut le reconnaître, jamais mieux écrit. En même temps, il rétablit la Loge supprimée depuis une vingtaine d'années. Afin de l'installer conformément à ses goûts artistiques, il acheta ce jardin de la Grand'Fontaine, situé au pied d'un rocher, et il y fit creuser un temple dans le style ogival le plus pur. Il dépensa, en outre, une somme considérable pour l'ameublement, strictement conforme à la liturgie maçonnique.

Le rénovateur de *La Régénérée*, ayant de grandes inclinations pour l'esthétique et pour la majesté des cérémonies catholiques, présidait les travaux des FF∴ avec tout le formalisme des rituels maçonniques, qu'il exagérait même un peu. Les séances étaient de trop longue durée, et les FF∴ s'y ennuyaient fort. Le mécontentement et la discorde firent bientôt le vide dans *La Régénérée* et autour de son G∴ M∴. Celui-ci avait dépensé des sommes énormes pour l'aménagement de la grotte et l'ameublement du temple ; personne ne voulut l'aider à payer tous ces frais, et il n'était pas dans une situation financière suffisante pour supporter cette charge.

Satan l'inspira !

Un beau jour, on apprit que l'une de ses parentes lui avait acheté la Loge et qu'elle voulait en faire une chapelle expiatoire. Cette personne se mit même à la tête d'une pseudo-congrégation ou communauté, qui ne recruta jamais d'adhérentes. A Fribourg, on en rit. Mlle X..., qui avait à peu près passé l'âge où l'on espère le mariage, s'était, après une jeunesse médiocrement édifiante, jetée dans la dévotion la plus excentrique. On ne lui accordait pas la moindre confiance dans son pays ; mais, il en fut autrement à l'étranger. Ne manquant pas de connaissances littéraires et aidée, très probablement, par son parent, elle inonda la France de circulaires dans lesquelles elle racontait, à sa façon, comment la Loge avait été enlevée aux francs-maçons et était devenue la chapelle d'un couvent. La conclusion était qu'il fallait l'aider à payer cette entreprise héroïque. L'argent afflua ; une communauté lyonnaise lui envoya, à elle seule, cinq cents francs.

Des circulaires périodiques entretinrent le zèle des donateurs et donatrices, et la famille de l'ex-G∴ M∴ nagea dans un véritable Pactole ; car Mlle X... vivait au foyer commun. Jamais cependant dévotion ne fut si suspecte à Fribourg et en même temps si haut cotée au dehors. Sur ces entrefaites, l'ex-G∴ M∴ mourut subitement.

Mlle X... avait su conquérir la confiance de Mgr Mermillod, dont nul plus que nous ne prise les mérites et les services, mais qui se connaissait peu en hommes et encore bien moins en femmes. Néanmoins, Mgr Mermillod ne put accepter indéfiniment la situation anormale de la grotte, soi-disant donnée pour un couvent, largement payée par les libéralités des naïfs catholiques français et dont la singulière supérieure vivait au ménage de feu le G∴ M∴. Pour arranger les affaires, Mlle X... offrit la grotte et l'auberge voisine, comme sanatorium, à un ordre religieux. Au bout de peu de temps, un conflit bruyant s'éleva, et la séparation complète se fit. L'ordre en question demeura maître de la maison et de la grotte; mais en payant et au-delà le prix d'achat ; de sorte que ce qui avait été donné par la générosité française ne profita qu'à Mlle X... et à sa famille !

Enfin, au mois de juillet 1893, notre héroïne s'est vu refuser la communion dans l'église d'un village de la Gruyère, à cause du scandale public

qu'elle donnait à la population. Elle passait toute la nuit en saturnales avec de gais viveurs venus de Paris, pour faire une villégiature en Suisse. Les scandales se produisaient jusque dans le jardin qui est voisin du presbytère et de plusieurs bonnes maisons de la localité. Le refus de la sainte communion a été approuvé par l'évêque diocésain, qui a, en outre, hautement loué la prudence et l'énergie avec lesquelles le prêtre avait agi. De plus, l'affaire est venue devant le tribunal de Bulle ; car il y avait plainte pour injures.

Telle fut la fin de cette chevalière d'industrie et peut-être aussi *chevalière de la Colombe* !

La Croix de Reims a été accusée d'avoir publié un ensemble de faits inexacts, d'avoir été trompée par Mlle X... et de s'être fait l'écho des impostures débitées pour capter davantage la confiance des catholiques français et obtenir d'eux plus d'argent. Ce raisonnement n'est-il pas détruit par nos explications ? Est-il si difficile d'admettre désormais que les hosties consacrées pouvaient et ont pu être fournies par Mlle X... Est-il si difficile d'admettre aussi que les femmes, qui composaient le triste personnel de l'auberge, ou maison de débauche, qui existait près du jardin et du temple de *la Régénérée*, pouvaient et ont pu participer aux orgies dénoncées par le journal rémois?

On nous objectera peut-être encore que *jamais les voisins, qui étaient pourtant aux aguets, n'ont vu entrer de femmes dans le local de la Loge ou ses dépendances ;* mais alors pourquoi nous avouer que *tout ce qu'on peut admettre, ce sont des visites très faciles de la grotte à l'auberge voisine, séparée par un petit jardin, auberge mal notée au point de vue moral?* Qu'importe que les voisins n'aient jamais vu de femmes pénétrer dans la loge ou ses dépendances! L'auberge n'avait-elle pas de communication secrète avec *la Régénérée* ? et les malheureuses créatures ne pouvaient-elles s'y rendre à la faveur des ténèbres ?

On nous répondra encore : « *Le personnel de ce lupanar n'aurait pas été admis à fréquenter les sacrements dans les églises d'une petite ville où chacun se connaît* ; *de fait, ces femmes n'allaient pas à l'église et n'ont dès lors pas joué un rôle dans les cérémonies sacrilèges.* » Qu'avaient-elles besoin de sortir de chez elles, si les hosties saintes étaient apportées par une autre personne ?

Nous ne saurions trop nous élever contre l'aveuglement obstiné de certains catholiques qui ne veulent pas voir le diable qu'on leur montre opérant à côté d'eux; et pour nous, fort d'une enquête récente et personnelle, nous maintenons que les pratiques occultes de *la Régénérée* de Fribourg n'ont pas démenti le jugement du célèbre F∴ Fauvety, qui, dans un rare accès de dégoût, protestant lui-même contre l'immoralité maçonnique, a écrit ces lignes à jamais mémorables:

« LA MAÇONNERIE ET LA PROSTITUTION TRAVAILLENT DE COMPAGNIE ET COMME DEUX FORÇATS RIVÉS A LA MÊME CHAINE. »

A.-C. De la Rive.

Les Premiers Dissidents Italiens

Nous avons promis de publier dans ce numéro le texte complet de la Constitution Fondamentale des premières Loges italiennes qui ont secoué le joug d'Adriano Lemmi et qui, précurseurs du mouvement de révolte d'aujourd'hui, constituèrent dès 1889 une Fédération en dehors de son autorité.

Voici ce document, traduit de l'italien :

A LA GLOIRE DU GRAND ARCHITECTE DE L'UNIVERS

ET DES MARTYRS DE LA LIBERTÉ

Maçonnerie universelle. — Famille italienne

Liberté, Fraternité, Egalité

Les Francs-Maçons italiens, voulant s'affranchir du joug tyrannique de l'autorité romaine, incarnée dans la personne d'Adriano Lemmi, illégalement délégué à la suprême direction de l'Ordre en Italie ;

Considérant que Lemmi et consorts ont frauduleusement violé les lois de l'Ordre Maçonnique, comprises et exprimées dans le mot triangulaire, base et fondement de la Franc-Maçonnerie : *Liberté, Fraternité, Egalité,* soit en faisant servir la grande famille à leurs ambitions personnelles soit en la transformant en vulgaire boutique, et en reniant continuellement ses vues élevées et humanitaires, et en en falsifiant le but final ;

Conformément à la planche circulaire envoyée par la Loge *Archimède*, de l'orient de Palerme, le 30 mars 1889,

Les Délégués, réunis en Congrès les 27-28-29-30 mai 1889 dans la vallée de Palerme, ont librement et spontanément discuté et approuvé la Constitution suivante :

CONSTITUTION FONDAMENTALE DES LOGES ITALIENNES

DES FRANCS-MAÇONS RÉUNIS EN FÉDÉRATION

§ I

RÈGLEMENTS

Art. 1. — Par le suffrage libre et spontané des Francs-Maçons de l'Orbe Italien est fondée en Italie la Fédération Maçonnique Italienne.

Art. 2. — La Fédération Maçonnique Italienne comprend les Loges adhérant au Pacte accepté dans le Congrès du 27 mai 1889, tenu à l'orient de Palerme et qui s'y conforment ; elle a pour but de protéger, d'aider et de féconder tout ce qui tient au mouvement illimité et infini du progrès humain.

Art. 3. — Les Loges Fédérées sont autonomes en fait d'administration, et ne seront jamais tenues de rendre compte de leur budget à aucune autorité supérieure, à quelque titre que ce soit.

Art. 4. — Aucune Loge de la Fédération ne pourra s'élever au-dessus du 3e degré, et c'est à ce degré que travaille le Conseil Fédéral. Aucun autre grade, quelque respecté qu'il soit, ne sera officiellement reconnu dans la Fédération.

Art. 5. — Dans la Fédération, les Frères sont de trois catégories appartenant aux trois cham-

bres distinctes des Apprentis, des Compagnons et des Maîtres.

Art. 6. — Les augmentations de salaire dans la Fédération seront accordées d'après les règles suivantes :

a) le Frère Apprenti ne peut être promu au grade de Compagnon après un terme moindre de six mois de travaux à partir du jour de l'initiation.

b) le Frère Compagnon ne pourra être promu au grade de Maître avant six mois écoulés à partir du jour où il a été élevé au 2e degré, excepté le cas de départ, la conduite de l'aspirant tant profane que maçon étant une condition essentielle à la dignité de l'avancement.

Art. 7. — Les Loges pourront, quand elles le jugeront à propos, chacune pour leurs Frères, abréger le terme fixé par l'article précédent pour les avancements de grade.

§ II

AUTORITÉ ET MAGISTÈRE

Art. 8. — La Fédération est présidée par un Conseil Fédéral électif qui reste en charge pendant la période d'une année.

Art. 9. — Le Conseil Fédéral est composé d'un président et de six conseillers élus à la majorité des votes du suffrage universel des Frères inscrits aux Loges Fédérées; le Conseil Fédéral choisit dans son sein le secrétaire de confiance.

Art. 10. — Le Conseil Fédéral a la représentation officielle de la Fédération, de pair avec les Puissances Maçonniques Etrangères, et communique aux Loges Fédérées tout ce qui concerne les relations avec lesdites Puissances.

Art. 11. — La résidence du Conseil Fédéral est pour une seule année fixée à un orient. Les Loges ont néanmoins la faculté de confirmer pour l'année suivante le siège du Conseil Fédéral dans l'orient où l'intérêt général de la Fédération a été bien administré.

Art. 12. — Il est défendu au Conseil Fédéral d'imposer des suggestions ou des opinions aux Loges Fédérées, soit pour des vues financières, soit pour un but moral ou religieux.

Art. 13. — Chaque Loge devra nommer, en outre des Frères résidant à l'orient où siège le Conseil Fédéral, un délégué qui la représente dans les tenues du Conseil Fédéral lui-même.

Art. 14. — Le Conseil Fédéral a ses tenues mensuelles ; à ces tenues interviennent de droit, outre les membres qui composent ledit Conseil Fédéral :

a) Les Délégués des différents Ateliers Fédérés ;

b) Les Correspondants garants d'amitié auprès des Puissances Maçonniques étrangères.

Ils auront droit de vote délibératif sur toutes les questions d'ordre général.

Art. 15. — La Présidence du Conseil Fédéral communique aux Loges Fédérées et à la moitié des délégués respectifs le mot de reconnaissance, le mot de semestre et le mot annuel ; et cela de telle sorte, que les Loges en aient connaissance au moins huit jours avant que les mots précédents ne viennent à être périmés.

Art. 16. — Par les soins de la Présidence du Conseil Fédéral sera publié un bulletin annuel exposant la situation de tous les Frères et de toutes les Loges de la Fédération.

Art. 17. — Toutes les dépenses du Conseil Fédéral seront réparties par portions égales entre toutes les Loges Fédérées pour tout ce qui touche aux intérêts généraux de la Fédération.

Art. 18. — Les Loges Fédérées ou reconnues comme telles, outre les règlements généraux de l'Ordre, sont soumises aussi à toutes les dispositions de la présente Constitution librement discutée et acceptée.

Art. 19. — L'obligation imposée par l'article précédent est commune aussi aux Frères appartenant aux Loges Fédérées, même pris individuellement.

Art. 20. — En cas de transgression de la présente Constitution, soit de la part des Frères, soit de la part d'une Loge, le transgresseur sera jugé par les Loges Fédérées en masse (*in massa*).

Art. 21. — Pour le jugement dont il est question dans l'article précédent, l'orient du Conseil Fédéral notifiera à toutes les Loges Fédérées l'accusation motivée contre le transgresseur. Chaque Loge, après mûre discussion, émettra son vote sur la base de la majorité des suffrages des Frères inscrits et enverra, dans le délai d'un mois à partir de la réception, son vote au Président du Conseil Fédéral.

Art. 22. — Sur le verdict prononcé par les Loges et à raison de la majorité de ces mêmes Loges, le Conseil Fédéral appliquera la peine morale qu'il jugera à propos, y compris la radiation des registres de la Fédération.

Art. 23. — La Présidence du Conseil Fédéral, dans le cas où elle appliquera une peine soit à une Loge soit à un Frère, sera obligée d'en donner connaissance dans les huit jours qui suivront immédiatement à toutes les Loges Fédérées; et, dans le cas où la peine infligée sera la radiation, elle devra en outre la notifier à toutes les Puissances Maçonniques étrangères amies.

§ III

FINANCES

Art. 24. — Chaque Loge Fédérée doit avoir son trésor qu'elle administre librement, sans en rendre compte à quelque autorité que ce soit.

Art. 25. — Chaque Loge a la faculté d'établir pour son propre compte les taxes d'initiation et de passage à un degré supérieur.

Art. 26. — Dans la Fédération, aucune dispense du grade de Compagnon ne sera jamais accordée, chaque Loge ayant la faculté d'en fixer la taxe.

Art. 27. — Pour l'affiliation des Frères qui voudront passer à une Loge faisant partie de la Fédération, il est établi une taxe facultative de 5 lires à 50 lires italiennes.

Art. 28. — Dans le cas où un Frère, membre actif d'une Loge Fédérée, devra changer de domicile et établir sa nouvelle résidence dans un autre orient où résident des Loges Fédérées, il sera admis et inscrit au nombre des Frères actifs d'une de ces Loges moyennant la seule présentation du diplôme attestant son initiation,

accompagné de la notification secrète de Vénérable à Vénérable. Cette affiliation se fera sans taxe aucune.

§ IV

ÉLECTIONS

Art. 29. — Chaque Loge Fédérée élit chaque année, d'après les règlements généraux, ses propres Lumières, et envoie une copie du procès-verbal de l'élection au Président du Conseil Fédéral.

Art. 30. — Les élections pour la nomination du Président et des membres composant le Conseil Fédéral auront lieu annuellement à l'époque même de la fondation de la Fédération Maçonnique italienne (le 27 mai 1889, ère vulgaire).

Art. 31. — Sont éligibles au Conseil Fédéral tous les Frères Maîtres de l'orient où ledit Conseil Fédéral aura sa nouvelle résidence; en conséquence, la Loge ou les Loges établies à cet orient devront, un mois auparavant et pas plus tard que le 30 avril, faire parvenir à tous les Ateliers Fédérés une liste de tous leurs Frères Maîtres en état d'activité, afin que les autres Loges puissent procéder à leur choix avec un attentif et mûr examen.

Art. 32. — Toute Loge, appelée aux élections du Conseil Fédéral, fera voter ses Frères pour sept candidats au scrutin secret, chaque secrétaire de Loge ayant l'obligation d'expédier la délibération et le procès-verbal du vote à la dernière résidence du Conseil Fédéral, pour que celui-ci fasse le dépouillement de tous les votes des Loges et d'après la majorité absolue des votes certifie et proclame l'élection.

Art. 33. — L'élection, proclamée d'après le précédent article, sera communiquée, par les soins du Conseil Fédéral terminant ses fonctions, aux Frères élus et au Vénérable ou aux Vénérables de la Loge ou des Loges établies à l'orient où le congrès de mars aura eu fixé la résidence du Conseil Fédéral.

Art. 34. — Tous les droits et tous les devoirs admis par la présente constitution sont dévolus tant à la nouvelle Présidence du Conseil Fédéral qu'au Conseil Fédéral lui-même.

Art. 35. — Le 27 mai, la nouvelle Présidence notifiera son installation à toutes les Loges Fédérées, ainsi qu'aux autorités des Puissances maçonniques étrangères amies, et procédera à sa gestion annuelle.

Art. 36. — Il est défendu, tant aux Loges qu'à l'autorité représentative, d'exercer en quelque milieu et de quelque façon que ce soit des influences ou pressions pour les élections présidentielles; s'il est prouvé qu'il y en a eu, l'élection sera annulée et le coupable puni.

§ V

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Art. 37. — Le Conseil Fédéral garde une copie de tous les actes de sa gestion et des correspondances, et remet les actes originaux et les correspondances originales à la Loge Archiviste.

Art. 38. — Le Conseil Fédéral a un bureau de chancellerie, où il emploie obligatoirement un chancelier titulaire et trois chanceliers-adjoints, ayant tous sa confiance.

Art. 39. — Le Conseil Fédéral, au moyen du bureau de chancellerie, fera connaître tous les deux mois aux Loges Fédérées, toutes les dépenses faites dans ladite période et la répartition de ces dépenses en portions égales entre les Loges de la Fédération.

Art. 40. — Les Loges, dans le délai d'un mois à partir de la réception de la note des dépenses, expédieront au Trésorier du Conseil Fédéral le montant des contributions respectives. Le Trésorier Fédéral délivrera un reçu analogue, faisant titre, au Vénérable de chaque Loge.

Art. 41. — La Chancellerie du Conseil Fédéral tient :

a) le registre de la correspondance ;

b) le registre des expéditions des originaux à la Loge Archiviste;

c) le registre des dépenses;

d) le tableau des Loges Fédérées, avec les noms, prénoms de chacun des Frères et leurs adresses profanes;

e) le registre de procès-verbal des tenues du Conseil.

Art. 42. — Le Conseil Fédéral est en rapport direct avec la Loge Archiviste.

Art. 43. — Les Archives générales de la Fédération sont continuellement gardées par une Loge Fédérée ayant bien mérité de la Fédération, nommée « l'Archiviste de la Fédération Maçonnique Italienne. »

Art. 44. — La Loge Archiviste conserve les originaux de tous les documents et de toutes les correspondances touchant aux intérêts généraux de la Fédération, et toutes les correspondances dont les originaux lui viennent remis par le Conseil.

Art. 45. — La Loge Archiviste délivre copie légale de tous les documents qui lui seront réclamés par chacune des Loges, avec le *nulla osta* (nul empêchement) du Conseil Fédéral.

Au besoin, le Conseil Fédéral assignera une somme à passer à la Loge Archiviste pour les dépenses inhérentes à ce service. Ce chiffre est à la charge de la Fédération et sera réparti selon l'article 17 entre toutes les Loges Fédérées.

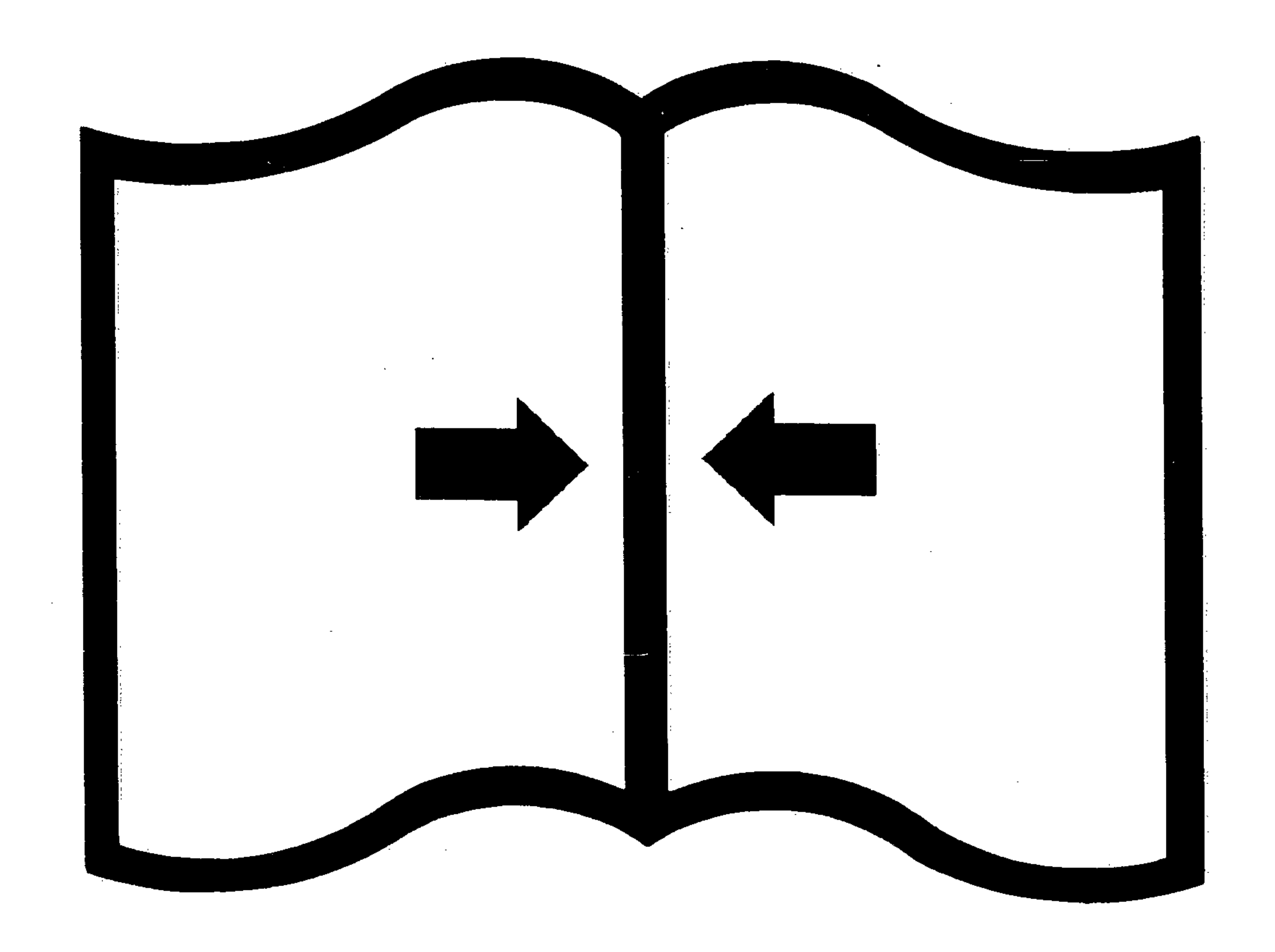
Art. 46. — Chaque année, le Conseil Fédéral dont la charge expire, contrôle les registres des Archives, en y apposant le visa du Président et des Conseillers.

Art. 47. — La Loge Archiviste expédiera tous les deux mois, au Président du Conseil Fédéral, le reçu, signé par ses propres Lumières, de tous les documents qui lui auront été expédiés pendant les deux mois.

Art. 48. — Si la Loge Archiviste se rend indigne de cette confiance, l'Orient du Conseil Fédéral la dénoncera à toutes les Loges Fédérées en provoquant le jugement selon les dispositions générales.

Art. 49. — Déclarée coupable, la Loge Archiviste est déchue de son mandat et doit consigner avec les procès-verbaux le matériel au délégué du Conseil Fédéral.

Art. 50. — Le Président du Conseil Fédéral, sur la dénonciation dont il est question à l'art. 48, délègue un Frère ayant sa confiance pour diriger les Archives pendant la durée du juge-



Reliure trop serrée

LA RÉVÉLATION DE BAAL-ZEBOUB

(PRÉTENDUE PROPHÉTIE DIABOLIQUE)

EXPLIQUANT, DANS LE SENS LUCIFÉRIEN, LA CONCORDANCE ENTRE LE LIVRE APADNO ET LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE

Notice Préliminaire. — On désigne, sous le nom de *Prophétie de saint Malachie,* un précieux manuscrit qui fut découvert, en 1590, par un savant bénédictin, Arnold de Wion, lequel en reproduisit le texte dans son ouvrage intitulé *Lignum Vitæ*. Ce manuscrit, qui a toujours été attribué à saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, mort à Clairvaux en 1148, donne prophétiquement la succession des papes, depuis Célestin II (1143) jusqu'à la fin du monde. Dans ce document, chaque pape est désigné par une légende latine caractéristique, s'appliquant soit au pape lui-même, soit à un événement considérable ou à un important personnage historique de son pontificat. Quand la prophétie de saint Malachie fut découverte, on fut frappé de ce que chaque légende latine caractérisait très exactement le règne de chacun des papes ayant occupé le trône pontifical de 1143 à 1590 ; et il en a toujours été de même dans la suite, ainsi qu'on peut facilement s'en rendre compte en parcourant le document (il a été souvent publié, notamment, par M. l'abbé Cucherat, en 1873). — Les palladistes n'ont pas manqué d'opposer une prophétie diabolique à celle de saint Malachie. On sait que les lucifériens modernes font commencer l'ère du Nouveau Palladium au 20 septembre 1870, date du « troisième coup de canon » et jour de l'abolition du pouvoir temporel du Saint-Siège. D'autre part, *le Livre Apadno,* qui, selon le dire des palladistes, a été écrit par Lucifer lui-même et qui est conservé au Sanctum Regnum de Charleston comme le plus précieux des livres sacrés de la secte, donne, aussi par des légendes latines, la caractéristique des vicaires de Satan, dits papes lucifériens ou souverains pontifes de la Maçonnerie universelle, du 20 septembre 1870 au 29 septembre 1995, date à laquelle les légendes palladiques fixent l'avènement de l'Ante-Christ. Or, dans la prophétie de saint Malachie, les sectaires prennent et adoptent comme exactes les prédictions s'appliquant aux papes de la sainte Eglise catholique ; mais ils n'en acceptent pas la conclusion. Selon eux, il ne faut pas dire *l'Ante-Christ,* mais *l'Anti-Christ ;* car ils prétendent qu'en 1999 « Adonaï et son Christ seront définitivement vaincus par Lucifer et Baal-Zeboub », et que « alors commencera pour l'univers l'Age de Diamant, ère sans fin des gloires et des béatitudes éternelles ». Enfin, Albert Pike, dans le livre où il a consigné les communications reçues par lui « de ses daimons familiers » et qu'il a intitulé *le Livre des Révélations,* a fait, sous la dictée (dit-il) de Baal-Zéboub, un tableau montrant, dans le sens luciférien, la concordance entre *le Livre Apadno* et *la Prophétie de saint Malachie.* C'est ce tableau que nous donnons ci-dessous tel quel.

LES 7 PAPES DE LUCIFER

Selon le Livre APADNO

Lux potens (la lumière puissante).
ALBERT PIKE

Homulus nemo (le petit homme personne).

Lutæa periclitatio (l'épreuve boueuse).

Sursum corda (haut les cœurs).

Radians longævitas (la longévité rayonnante).

Cornua lunæ emendata (les cornes de la lune réformées).

Dei optimi munimentum (le rempart du Dieu le meilleur).

LES 11 PAPES D'ADONAÏ

Selon MALACHIE

Crux de cruce (la croix de la croix).
PIE IX

Lumen in cœlo (lumière dans le ciel).
LÉON XIII

Ignis ardens (le feu ardent).

Religio depopulata (la religion dévastée).

Fides intrepida (la foi intrépide).

Pastor et nauta (pasteur et pilote).

Flos florum (la fleur des fleurs).

De medietate lunæ (de la moitié de la lune).

De labore solis (du travail du soleil).

De gloriâ olivæ (de la gloire de l'olive).

GÉNÉALOGIE DE L'ANTI-CHRIST

Selon le Livre APADNO

29 septembre 000863. — Sept ans moins neuf jours avant le troisième coup de canon, naîtra, au pays de l'Ell, d'une femme du Nord, une certaine fille, qui sera la sagesse même, et son père sera l'Esprit-Saint, opérant par l'intermédiaire d'un homme juste ; et personne ne pourra lire le nom de cette fille prédestinée, car c'est d'elle que descendra celui dont le double nom vaut 666.

29 septembre 000896. — Passeront trente-trois ans. Alors la fille qui sera sagesse enfantera, non des œuvres d'un homme, mais d'un esprit de lumière, une fille dont aucun mortel ne pourra lire le nom ; et le père de cette fille sera le léopard aux ailes de griffon, qui commande à soixante-dix légions.

29 septembre 000929. — Passeront trente-trois ans encore. Alors la fille du léopard enfantera, des œuvres d'un esprit de lumière, une fille dont le nom sera lu par les seuls élus de Baal-Zéboub et d'Astarté, et le père de cette fille sera le roi qui a pour visage une étoile et qui commande à trente légions.

[illegible] mais les adorateurs d'Adonaï [illegible] Mikaël, fêteront, comme chaque année, Mikaël. Et ce même jour, de la fille du roi qui a pour visage une étoile, naîtra celui dont le double nom vaut 666 ; quittant le royaume du Dieu-Bon, il s'incarnera par formation de neuf lunes dans le sein de la fille sa mère ; mais lui, il n'aura point de père, et néanmoins il naîtra enfant comme les enfants des hommes. Et son nom d'homme pourra être lu dans Jérusalem ; mais l'intelligence de ce nom n'en appartiendra encore qu'aux élus de Baal-Zéboub et d'Astarté. Ainsi naîtra le vainqueur de la terre, ayant eu pour mère, pour aïeule et pour mère de son aïeule, trois filles prédestinées qui vivront vierges du contact des hommes.

29 septembre 000995. — Et le vainqueur de la terre, précédant le vainqueur du ciel, se révèlera au monde à l'âge de trente-trois ans. Il parlera aux nations, tenant à la main le rameau d'olivier ; dans sa main, le rameau d'olivier sera comme une palme glorieuse. Jérusalem tressaillera de joie ; car, celui de ses fils qui, pour commander aux adorateurs d'Adonaï, avait fermé les yeux à la lumière, recouvrera la vue, déposera le triple diadème maudit et mettra son honneur à travailler à l'œuvre du rempart de Dieu, du Dieu le meilleur et le plus grand. Mais il y aura encore des millions d'aveugles, le rameau d'olivier se changera en épée, et la lutte terrestre durera un an, jusqu'au quatrième coup de canon qui sera tiré dans l'île de la Vengeance. Gloire à Dieu ! Gloire au très-haut le plus haut !

Ici s'arrête la prétendue concordance entre LE LIVRE APADNO *et* LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE. *A la suite de ce tableau, le docte luciférien Albert Pike, premier pape du palladisme, dogmatise de plus belle, sous la dictée de Baal-Zéboub, et formule la prophétie diabolique en opposition à celle du saint archevêque d'Armagh.*

EXTRAIT DU LIVRE DES RÉVÉLATIONS. — « Baal-Zéboub, appuyant sa main sur mon épaule, rapporte Albert Pike, et me donnant une plume d'or, me dit : « Fils de mon cœur, écris. » Et j'écrivis sous sa dictée ce qui suit : Après le dernier pape d'Adonaï (*de glorià olivæ*), Malachie affirme que « dans la dernière persécution de la sainte Eglise romaine, siègera Pierre, Romain, qui paîtra les brebis parmi mille « tribulations, après lesquelles la ville aux sept collines sera détruite, et le juge devant qui chacun doit trembler jugera le peuple ». En vérité, je te dis, fils de mon cœur, que c'est le règne d'Adonaï qui alors finira. Le quatrième coup de canon sera tiré dans l'île de la Vengeance, à l'époque fixée (*Convent de Malte, qui, le 29 septembre 000996, abolira totalement la papauté adonaïte, c'est-à-dire le pouvoir spirituel après le pouvoir temporel*), et la terre sera pacifiée, après que le maleach Simon Pierre, étant revenu parmi les hommes et ayant repris le triple diadème maudit, Rome aura été détruite. Et alors commencera la grande bataille céleste qui durera trois ans, un an de moins que celle marquée pour l'avant-dernière défaite d'Adonaï et sa perte du monde d'Oolis, planète d'un soleil inconnu des hommes ; et c'est ainsi que, douze mille ans après le premier conflit, aura lieu (*29 septembre 000999*) le triomphe décisif du Dieu-Bon sur le Dieu-Mauvais, comme il est écrit en l'APADNO. Alors enfin, le barbare Adonaï sera à jamais enfermé dans la planète Saturne, sous la garde de Moloch, et l'univers entier connaîtra l'Age de Diamant, ère sans fin des gloires et des béatitudes éternelles, régnant Lucifer sans conteste, régnant le très-haut le plus haut. »

ment, en suspendant pendant cette période les fonctions de la Loge Archiviste.

Art. 51. — Le Conseil Fédéral, après le jugement émis par les Loges Fédérées, séquestrera le matériel des Archives et l'enverra dans le plus court délai possible à la Loge nommée nouvelle Archiviste par le suffrage des Ateliers de la Fédération.

Art. 52. — La Loge Archiviste qui aura manqué à ses engagements sera inexorablement rayée des listes fédérales et les Frères coupables déclarés indignes.

§ VI

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 53. — Pour tout ce qui regarde les actes de la Fédération Maçonnique Italienne, l'année commence à courir du 27 au 30 mai 1889, époque où le Pacte Fédéral a été proclamé.

Art. 54. — La Fédération Maçonnique Italienne adopte les formes du Rite Symbolique et en accepte les règlements dans toutes les parties compatibles avec tout ce qui est établi par les présentes constitutions fédérales.

Art. 55. — La composition de la Loge est établie de la façon suivante :

a) au Nord, les Apprentis et les Compagnons ;

b) au Sud, les Maîtres ;

c) à l'Orient, les Vénérables des Sœurs-Loges affiliées, les Délégués, les Correspondants, et les Garants d'Amitié ;

Les Lumières de la Loge occupent les postes réglementaires du rite.

Art. 56. — Les Frères de la Fédération Maçonnique Italienne ne peuvent prendre d'autres titres en dehors de ceux qu'ils possèdent par grade ou par charge ; et dans la Loge, pendant les travaux, le *vous* est de rigueur.

Art. 57. — La Fédération Maçonnique Italienne adopte un diplôme de modèle unique, lequel sera laissé au prix de revient par chacune des Loges, et contresigné par le Président du Conseil Fédéral qui y apposera sa signature et le timbre du Conseil.

Art. 58. — Les corps maçonniques constituant Ateliers réguliers avec Officiers, qui voudront s'agréger à la communion fédérale, devront présenter leur demande au Président du Conseil Fédéral, accompagnée de la liste de leurs Frères actifs et de leurs adresses profanes, avec la déclaration préalable d'accepter toutes les dispositions de la présente Constitution fédérale.

Art. 59. — Le Président du Conseil Fédéral provoque le vote de chacune des Loges Fédérées sur la demande d'agrégation ; et c'est sur la majorité de ces mêmes Loges que se fonde le jugement du Conseil fédéral pour agréer ou repousser ladite demande.

Art. 60. — Chaque Loge appelée à donner son vote pour l'agrégation d'une nouvelle Loge à la Fédération dispose d'un seul vote, ce vote résultant de la majorité de ses Frères qui y ont pris part.

Art. 61. — Les Loges Fédérées, ou déclarées telles, doivent, par l'intermédiaire du Conseil Fédéral, échanger tour à tour les listes des Frères actifs l'une de l'autre, de manière que chacune d'elles possède la liste de toutes les autres.

Art. 62. — L'agrégation d'une nouvelle Loge est gratuite ; la Loge agréée devra seulement payer au Conseil Fédéral les nouveaux diplômes délivrés à ses membres, ainsi que les copies du présent Statut, le tout au prix de revient.

§ VII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 63. — Par délibération des représentants envoyés au Congrès des 27, 28, 29 et 30 mai 1889, à Palerme, il est établi que le Conseil Fédéral siège pour la première année à l'orient de Palerme.

Art. 64. — Est nommée Archiviste provisoire de la Fédération Maçonnique Italienne la Loge *Archimède*, à l'orient de Palerme.

Art. 65. — Les dispositions transitoires restent en vigueur pour la première année.

Art. 66. — Le présent Statut, établi par les Représentants et Délégués siégeant au Congrès, signé dans l'original sur chaque feuille et à la fin, est enfermé et conservé dans les Archives générales de la Fédération Maçonnique Italienne.

Une fois imprimé, il en sera délivré autant de copies qu'il en sera demandé par chaque Atelier contre paiement du prix de revient.

Approuvé et soussigné aujourd'hui, 1er jour du 1er mois de la 1re année de la Fédération Maçonnique Italienne et de l'Ère vulgaire, le 30 mai 1889.

LE MAGNÉTISME SATANIQUE

Démontré par le cas du baron Du Potet

Que faut-il penser du magnétisme ? Devons-nous inscrire les magnétiseurs au nombre des instruments de l'enfer, des rénovateurs de l'ancienne magie, des adeptes du Satanisme moderne ? Si cette question peut être embarrassante quand il s'agit de médecins magnétiseurs ou hypnotiseurs qui ne songent à employer le magnétisme ou l'hypnotisme que comme moyen curatif, ou d'hommes bien intentionnés, tels que Deleuze, ne demandant au magnétisme que des effets naturels et honnêtes, toute indécision doit cesser, quand on est en face de certains personnages se proclamant les apôtres d'une science occulte appelée à renouveler la face de la terre (1), et s'enveloppant mystérieusement du manteau de magicien. Sans doute ce manteau ne recouvre quelquefois que le plus vil charlatanisme ; mais il arrive aussi que sous cette apparence charlatanesque se cache l'intervention réelle du diable et que ces charlatans sont bien en réalité des agents de l'enfer, des possédés de Satan. L'homme qui fait le sujet de cet article en est un des exemples les plus décisifs et les plus frappants.

(1) « Le vieux monde va disparaître, il a fait son temps. » (Du Potet).

Ce n'est pas qu'avant lui le magnétisme soit pur de toute ingérence diabolique ; il est difficile de ne pas apercevoir, derrière les baquets de Mesmer ou l'arbre magnétique de M. de Puységur, à Busancy, la figure grimaçante du malin, essayant de rajeunir ses vieilles inventions sous cette forme nouvelle, et de fournir aux faux savants l'occasion de s'écrier en face de ses nouveaux prodiges : le Magnétisme, voilà le secret de tous les miracles anciens et modernes ! Les disciples de Mesmer n'ont-ils pas trahi le secret de leur initiation diabolique, quand ils ont proclamé qu'il y a *identité de l'agent* entre les phénomènes magnétiques et tous les faits les plus authentiquement reconnus comme provenant de l'intervention des puissances infernales ? « Que furent, s'écrie M. Hénin de Cuvillers, les prêtres des faux dieux, leurs sybilles, leurs pythies ; que furent les convulsionnaires de Saint-Médard, la plupart des sorciers et des sorcières, des possédés ou obsédés du démon, sinon des crisiaques magnétiques ? »

Cet aveu involontaire de l'origine diabolique des prestiges du magnétisme, nous allons l'entendre de la bouche de son plus illustre représentant, de celui qui s'est donné comme l'héritier de la science occulte de l'antiquité et du moyen-âge ; bien plus, il nous sera facile de découvrir en lui, d'après ses propres confidences, la marche de l'intervention diabolique, les progrès d'une véritable possession de son âme par Satan.

Il ne s'agit plus pour Du Potet des baquets mesmériques, ni même des applications banales du magnétisme à la guérison des malades ; tout cela, vagissements de la science à l'enfance, amusements et bagatelles de la porte. Voici bien d'autres merveilles : le principe des sciences occultes découvert, le grand Arcane de la Magie dévoilé ! Ecoutons-le, monté sur son trépied, proclamer cette grande découverte :

« Agent supérieur à la matière, bruit sans voix et sans parole, écho mystérieux, force puissante, invincible, universelle, d'où viens-tu ? Qui donc oserait espérer remonter jusqu'à la source d'où tu découles, et te donner un nom ? De toi empruntant son pouvoir, l'homme peut se dire le roi de la nature.

« Force magique, te voilà découverte ; en vain l'antiquité voulait te dérober à tous les yeux. Saisie par les penseurs, tu seras le fondement d'une philosophie nouvelle, qui s'appuiera sur les faits mystérieux contestés par la science actuelle, sur cet ordre nouveau de phénomènes que la raison repousse et que le temps doit bientôt établir.

« La voilà qui revient, cette bannie, avec son même caractère de vérité. Elle donnera à celui-ci un pouvoir presque sans limites pour opérer le bien ; à cet autre elle livrera le secret des œuvres ténébreuses. Prenant sur son chemin le venin du reptile, elle ira l'infiltrer dans le sang d'innocentes victimes. A nous l'étude des facultés de l'âme et la possession des mystères qui étonnèrent le monde ancien. Magie ! Magie ! viens étonner et confondre tant d'esprits forts qui ont conservé les préjugés de leur enfance.....

« Agir sur une âme ; faire mouvoir le corps d'autrui ; l'agiter comme fait l'aquilon du faible roseau ; pénétrer dans un cerveau humain et en faire jaillir les pensées cachées ; déterminer un tel mouvement dans les organes les plus profonds que tout ce qui s'y est accumulé d'images apparaisse à la vue de l'esprit, ce n'est que le commencement des œuvres magiques ! Nous savons mettre en fusion le métal humain et le pétrir à notre guise ; nous savons en extraire l'or et les métaux les plus précieux.... Réservant ma liberté, j'agirai selon qu'il me plaira ou que me dictera *cette voix secrète que j'ai toujours écoutée.* Je ne touche qu'un point de cet art divin de la magie ; mais il divulgue toute la science.... L'agent de toutes les merveilles, de tous les miracles, de la vie, de la mort, le principe de toutes choses, enfin, est désormais à la disposition de l'homme. »

Lorsque Du Potet écrivait ces lignes en tête de son livre *La Magie dévoilée ou Principes de science occulte* (15 août 1852), il était arrivé à ce qu'on peut appeler la période suprême de l'initiation diabolique. Il sera curieux de voir par quelle suite de progrès successifs s'était opérée cette prise de possession de son âme par l'inventeur du Magnétisme animal. Suivons-le dès son enfance, en ne nous appuyant que sur les documents autobiographiques qu'il nous livre avec complaisance dans ce même ouvrage.

Il est né le 23 germinal an IV (12 avril 1796), à La Chapelle, petit village du département de l'Yonne, où son père possédait la seigneurie de ses ancêtres « qui, dit-il, sans la Révolution, me serait revenue, comme le premier-né ». Tout magicien qu'il est, et maître de tous les secrets de la nature, il est bien aise que nous sachions qu'il est de noble extraction, et qu'il y a à Dijon une rue du Grand-Potet (1), en souvenir d'un de ses ancêtres.

Très mauvais écolier, il ne voulut rien apprendre jusqu'à l'âge de quatorze ans. « Entrant dans une école publique, j'en sortais aussitôt, ou bien, si j'étais contraint d'y rester, j'attrapais les mouches et portais toute mon attention à l'examen des moyens qui m'étaient laissés de fuir. »

Son esprit était encore plus fermé à l'instruction religieuse qu'aux rudiments des sciences profanes ; il se fait gloire d'avoir été rebelle aux enseignements du catéchisme :

« On chercha à m'inculquer le rudiment du catéchisme ; je m'y prêtais forcément ; mais en entendant le saint homme me demander gravement : Le Père est-il Dieu ? je répondais : Oui. — Le Fils est-il Dieu ? Oui. — Le Saint-Esprit est-il Dieu ! Oui. — Ce sont donc trois dieux ? — Je faisais la réponse convenue et, n'y comprenant rien, je bâillais et prenais la clef des champs. Je n'avais d'ailleurs nul souci des peines de l'enfer ou du purgatoire, dont on me menaçait ; car mon père avait dit devant moi qu'on avait bien fait d'inventer l'enfer pour épouvanter la canaille. Cependant, une chose que je ne m'expliquais point, c'est que toutes les fois qu'il sortait de la maison pour se livrer à son plaisir favori (la chasse) et qu'il rencontrait sur son chemin un ecclésiastique, il disait : « Bon, voici un oiseau

(1) Je ne connais à Dijon que la rue du Petit-Potet.

« de mauvais augure ! Que le diable l'emporte ;
« je ferai mauvaise chasse aujourd'hui. »

« J'allais aux offices du dimanche, à la fin seulement, parce qu'on m'en faisait un rigoureux devoir ; mais de toutes ces cérémonies je n'en apercevais qu'une seule : la distribution du pain bénit ; parce qu'il devenait une preuve péremptoire de ma présence à l'église. »

Avec de telles dispositions, l'âme de l'enfant, vide des choses du ciel et des sciences de la terre, était toute grande ouverte aux suggestions de l'esprit infernal, qui n'eut pas même la peine d'en faire le siège, et s'y intronisa dès lors en maître. La première influence dont il usa sur cette âme si docile et si prête à ses leçons, ce fut de lui inspirer, à la place des sentiments religieux absents, un ardent amour de la *Nature* ; il le plongea dans l'adoration des choses créées, de la matière, une contemplation toute païenne des choses de la terre.

« Toujours dans les bois ou proche des rivières, j'aimais le contact de ces *fluides* qui, mariés aux rayons du soleil, caressent si agréablement le corps.... »

Déjà le futur magicien sentait qu'il obéissait à une force étrangère à lui-même et dont il ne pouvait secouer la tyrannie :

« Quelque chose de plus fort que tous les conseils, de plus puissant que toutes les remontrances actives et violentes empêchait que ma nature ne changeât. Apprendre ? A quoi bon ? Je ne vois point les poissons du ruisseau aller à l'école ; les animaux des prairies n'ont point de précepteur. Ne vois-je pas chaque jour des gens que l'on appelle *bêtes* ? et on dit partout qu'ils sont heureux, que tout leur réussit, qu'ils amassent beaucoup d'argent. »

Après avoir mené jusqu'à quatorze ans cette vie de pure nature, le jeune Du Potet entra dans une maison de commerce d'où il s'enfuit bientôt. Le voilà errant, avec trois louis doubles, dans les rues de Paris, et, pour s'occuper, feuilletant les volumes qui moisissent sur les quais. C'est là qu'il devait trouver la première révélation de sa vocation diabolique.

« Un jour j'ouvris un de ces ouvrages, tout maculé et rongé par les vers.

« J'y lus et relus ces remarquables passages :
« Sachés qu'il y a eune substance admirable au
« corps de l'homme appelée *Luz*, laquelle est
« toute sa force, et vertu, voire la racine et le
« fondement d'iceluy ; et quand il meurt, elle ne
« s'envolle pas ny esvanouist pour cela, ains
« quant bien elle seroït réduite en un tas dans le
« plus grand feu, ne se brusle ny consume point,
« ny ne sçauroit estre non plus brisée dans une
« meule de moulin, ny concassée dans un mor-
« tier, mais est permanente à tout jamais, rece-
« vant mesure de la volupté et délices en l'homme
« juste après son décès, suivant ce qui est escrit
« en l'Ecclésiastique, 26 : *Et ossa eorum impin-*
« *guabit*, etc. (Carnitol, en ses *Livres des Portes*
« *de Justice*)...

« Laquelle substance, qui est le fondement de
« sa racine, est partie du lieu dict *Schamaïm*,
« les cieux, par un mystère cogneu à ceux qui
« sçavent ce que c'est de cette substance céleste,
« et dont chaque espèce reçoit la force et vigueur
« de son estre ; car de là l'influence vient au
« lieu qui s'appelle *Sheakim*, ou région Ethérée...
« Il y a une chose créée de Dieu, qui est le subjet
« de toute merveille, laquelle est en la terre et au
« ciel, animale en acte, végétale et minérale :
« trouvée partout, cogneüe de fort peu de gens,
« et de nul exprimée par son droict nom, ains
« voilée d'innumérables figures et énigmes, sans
« laquelle ny l'alchimie, ny la magie naturelle,
« ne peuvent atteindre leur complette fin. »

« Je venais souvent relire ces passages, comme si j'eusse pressenti qu'un jour ce secret devait m'être révélé. »

Second pas dans la voie magique où l'entraîne le démon : l'attraction diabolique de ce grimoire, où rien ne manque de ce qui constitue une véritable formule de la science occulte, pas même les mots hébraïques. En retournant au quai lire et relire ces sublimes absurdités, Du Potet obéissait à *la voix secrète qu'il a toujours écoutée.*

C'est en 1815, année de la mort de Mesmer, qu'il entendit pour la première fois prononcer le mot de *magnétisme*, et raconter les merveilles qui s'opéraient sous ce nom : troisième révélation, et celle-ci décisive.

« Il me sembla que ce mot voulait dire *Nature*, et tout ce que dans mon enfance j'avais le plus admiré se présenta à moi. Les impressions de mon jeune âge m'auraient-elles donné un premier degré d'initiation qui doit aujourd'hui se compléter par une sorte de révélation mystérieuse ? Et dans mon étonnement, je faisais répéter le récit des nouveaux et surprenants phénomènes. En sortant de ce premier entretien j'étais *magnétiseur*. Quelque chose me disait (toujours la voix) que j'avais ce pouvoir occulte ; pour la première fois de ma vie (il oublie les autres fois antérieures) je venais d'être *remué par un agent intérieur*, par un feu circulant dans mes veines, ayant la puissance de faire battre mon cœur... La fièvre me prit, non la fièvre morbide, mais celle qui accompagne l'enthousiasme ; car moi, ne sachant rien du magnétisme qu'un récit de faits, sans avoir rien vu, je produisis dès le soir même, sur deux jeunes filles aussi ignorantes que moi de ces matières, les merveilleux phénomènes du somnambulisme, et cela dans un instant. Tout ce que la raison de nos grands *génies* repoussait avec dédain et colère, je venais de le voir, de le constater avec une surprise mêlée de terreur : j'étais anéanti ! Sans expérience, dépourvu des moyens nécessaires pour diriger cette crise, mes forces me quittèrent ; elles étaient passées dans deux corps qu'elles animaient d'une vie toute nouvelle Je brûlais et j'étais froid, mes membres refusaient tout service ; une affreuse pensée me traversa l'esprit : si tout à l'heure je ne pouvais rétablir dans leur état naturel ces personnes, que deviendrais-je ? J'ignorais tout. Après cinq heures d'angoisses, sur une simple question : Comment donc vous réveiller ? ces deux charmantes filles me tirèrent d'embarras. C'était mon début, et cet instant décida de toute ma vie. »

Cette inspiration soudaine, cette science infuse, si merveilleusement appliquée du premier coup, cette impulsion d'un *agent intérieur*, ce feu circulant dans les veines, cette crise violente dans laquelle tombe le magnétiseur, tout cela ne

semble-t-il pas indiquer clairement l'action d'une force étrangère s'emparant de Du Potet, et par le prestige de l'effet produit sans qu'il en ait conscience, se l'inféodant désormais, et le vouant à l'exercice de cette faculté mystérieuse qui flatte son orgueil et lui assure une carrière? Son corps même se ressent de cette possession à laquelle il est désormais soumis. « Courbé, affaissé, replié sur moi-même, dit-il, ma figure se rida, quoique bien jeune encore ». Il avait dix-neuf ans. A partir de ce jour, il se mit avec ardeur à suivre les cliniques, se livra à la dissection : « Par un levier invisible à tout le monde, je remuais des machines humaines, j'agissais sur des animaux endormis. »

Et s'adressant à cet agent intérieur qui l'avait créé magnétiseur :

« Dieu tout puissant, disais-je, donne-moi force et courage ; inspire-moi, afin que je fasse triompher la vérité. Et j'entendais une *voix intérieure* qui me disait : « Marche en avant ; la cause que « tu défends est celle de la justice et de la vé- « rité !... » Le magnétisme s'était comme personnifié en moi ; je me croyais un de ces flétris de par la science, portant sur le front le signe infamant du mensonge et de l'imposture. »

Fort de l'appui surnaturel dont il se sentait favorisé, Du Potet put jeter un regard de dédain sur les pauvres magnétiseurs qui se traînaient dans l'ornière de Mesmer ; Deleuze, Puységur n'étaient à côté de lui que de timides praticiens, de pâles copistes du maître. Il faut l'entendre juger l'abbé Faria, le plus terrible des magnétiseurs d'alors, dont la seule présence faisait évanouir les somnambules qui l'appelaient *l'ennemi de leur repos* :

« J'allai aussi chez l'abbé Faria. Je le trouvai enthousiaste comme moi, mais bien moins scrupuleux et attentif. Je reçus de lui quelques leçons et lui payai un léger tribut. Sa maison était le rendez-vous du monde élégant, des oisifs, des lions de ce temps. Je souffrais à la vue de ce monde moqueur, dont la vie est inutile au reste des humains. Je jugeai promptement de la valeur réelle de ce monde flottant : il était savant en toutes choses, donnait son jugement sur toutes les questions. Insolent parfois comme ses valets, la forme seule servait à l'en distinguer. Il possédait pourtant tout ce qu'on voulait me faire apprendre dans mon enfance ; la nature lui était inconnue. Sceptique au dernier point, son église était l'Opéra ; il riait de tout. Faria était pour lui une sorte de bouffon : il se rendait chez lui pour y rire, rien de plus. »

Du Potet se sentait appelé à un autre apostolat ; il entreprit la cure des malades. « Convaincu à tout jamais de l'existence en moi d'une puissance réelle, je cherchais les occasions de la démontrer à tous les yeux, de la faire briller dans toute son évidente réalité. J'allais enfin faire mon entrée dans le sanctuaire de la douleur ; on m'accueillait à l'Hôtel-Dieu. »

Admis à faire des expériences à l'Hôtel-Dieu, Du Potet se soumit à toutes les conditions qui lui furent imposées ; il accepta sans hésiter le sujet qu'on lui offrit, une jeune fille incurable, âgée de dix-sept ans, qu'on n'espérait pas *pousser* plus de deux ou trois jours, et dont l'interne de la salle, M. Robouam, se proposait de faire une très belle dissection. Il réussit au-delà de son attente. Ce fut pour le nouvel adepte de la Magie un triomphe, dont Satan se servit habilement pour exalter son orgueil et faire naître dans son cœur de plus hautes ambitions.

« Pendant vingt-sept séances, ces témoins (une quarantaine de médecins) qui d'abord ne croyaient pas, au moins pour la plupart, à la réalité de la puissance magnétique, multiplièrent les expériences et les ruses pour en arrêter ou en modifier les effets ; on avait l'intention de s'amuser à mes dépens. Mais toutes les tentatives furent inutiles. » Rien n'affaiblit le pouvoir surnaturel du magnétiseur. Il obéissait à sa voix intérieure qui lui avait dit : « Sois sans crainte, tu es l'instrument dont je veux me servir pour confondre ces sceptiques ; ils vont prendre au milieu des infirmités humaines celle qu'ils croient incurable ; tu la guériras sous leurs yeux, *par la seule imposition de tes mains*, afin de leur apprendre qu'il existe une médecine supérieure à la leur, parce qu'elle découle de moi ; afin qu'ils voient que chaque être est un vase où j'ai déposé mon essence, et qu'elle seule contient la vie et la lumière. »

« Ce n'était point un mirage, une illusion, continue-t-il, mais une chose réelle, palpable, que plus rien désormais ne pouvait détruire : *le magnétisme existait*, il était prouvé. »

Dès lors un nouveau tourment s'empare de son âme ; il se demande avec angoisse quelle est cette puissance *incommensurable* qui se dérobe à lui, tout en faisant de lui son instrument passif et inconscient, et dans le trouble de son esprit, il laisse percer le sentiment d'incrédulité et d'impiété qui ne doit laisser aucun doute sur la véritable origine des merveilles qu'il opère : « Nous laissons de côté tout mysticisme ; quand on invoque Dieu dans les sciences, c'est souvent une preuve de faiblesse et d'impuissance. » Pour lui, il ne connaît que le fait, le fait brutal, qui s'opère en vertu de la puissance surnaturelle qui agit en lui et par lui :

« Quelle était la force employée, l'agent des phénomènes ? Lorsqu'on me demandait : comment agissez-vous? je répondais : mettez-vous là, je vais vous le montrer. Et je faisais des passes. La cause, c'est un *agent subtil*. Quel est-il ? je n'en sais rien... La nature fait tout : *mens agitat molem.* » Cet agent subtil, cet esprit qui remue le corps, cette nature toute-puissante, qu'est-ce autre chose que le prestigiateur satanique ?

Désormais Du Potet vogue en pleine magie ; l'horizon merveilleux s'étend à l'infini autour de lui ; rien ne lui semble impossible : « Je vais vous introduire dans un monde nouveau, s'écrie-t-il, où tout est merveilleux. Vous allez voir l'homme actif reprendre son rang et sa dignité ; vous verrez ses forces ignorées, comme son abaissement passager, lorsqu'il sera soumis à une *pression exercée par un agent terrible*, mais invisible encore, puis ses propriétés et ses facultés cachées prendre tout à coup leur essor... Je perturberai ces deux existences (l'état de veille et l'état de sommeil) et produirai un amalgame qui ne sera ni la veille ni le sommeil,

mais un état mixte rempli de phénomènes méconnus des savants. Vous guérirez des maux désespérés...

« La science ! mais elle est cachée en moi, puisque je réalise sous vos yeux les prodiges de l'antiquité, et que mes doigts semblent tenir une baguette magique. *Je sens qu'il existe en moi un grand alchimiste*, qui me jette par-ci par-là quelques parcelles de vérité ; mais il est avare de ses trésors, *il m'ôte la possibilité de me les approprier* ; car, lorsque, produisant selon les inspirations qu'il me donne, je veux poursuivre mon œuvre commencée, *il me remplit de terreur*... Ne vous étonnez plus de mes perplexités, de mes tourments ; la volonté est impuissante dans un semblable travail. Voilà pourquoi je m'excite ; car, comme la pythonisse sur le trépied, je ne puis être instruit des secrets des immortels qu'en étant animé par une sorte de transport. ».

Pour voir Du Potet à l'œuvre, il faudrait le suivre, infatigable dans sa nouvelle carrière, ouvrant des cours publics et gratuits, en 1826, dans le quartier même des Écoles, passage Dauphine ; — lançant à lui tout seul (1827) un journal : le *Propagateur du Magnétisme*, qui devait continuer les *Annales*, la *Bibliothèque* et les *Archives*, morts après quelques années d'existence (le pauvre *Propagateur* ne dura lui-même qu'une année ; épuisé, endetté, l'auteur dut en cesser la publication) ; — revenant à l'enseignement, mais cette fois ouvrant des cours payants, passage du Saumon, dans une sorte d'Athénée, tenu, dit-il, par un Robert-Macaire et un Bertrand, qui, un beau matin, lui enlevèrent 1,500 francs ; — publiant son cours en 1833 ; — puis, méconnu dans sa patrie, se faisant apôtre et allant porter en Angleterre la bonne nouvelle, et y publiant, au milieu des railleries et du mépris public, un volume intitulé : *An Introduction to the study of Animal Magnetism* ; — rentrant en France après vingt-deux mois d'absence, promenant son enseignement magique dans les principales villes du royaume ; — publiant, à Paris, livres sur livres, journaux sur journaux ; — marchant de découvertes en découvertes ; — expliquant par le magnétisme tous les prodiges des temps passés, même les miracles de la Bible :

« La Bible même contient pour moi le magnétisme ; à chaque page, en effet, on trouve des voyants, des prophètes, des miracles, et on devine aisément la source des visions et des prodiges, comme les causes des guérisons miraculeuses inscrites dans les archives religieuses des temps passés. »

Bientôt les phénomènes les plus extraordinaires du somnambulisme ne lui suffirent plus ; il opère, comme il l'annonçait tout à l'heure, sur des sujets à l'état de veille, renouvelant avec éclat les prodiges des anciens miroirs magiques qui le jetèrent lui-même dans l'étonnement, la stupéfaction et l'effroi. Mon excellent ami, M. le docteur Bataille, m'ayant informé qu'il traitera amplement la question des *Miroirs Magiques* dans un des prochains chapitres du *Diable au XIXe siècle*, je ne m'étendrai point ici sur ce sujet ; ce qu'il importe de faire ressortir à l'appui de notre thèse, c'est l'impression produite par ses propres prodiges sur le magicien lui-même, tout étonné d'être l'instrument inconscient d'une puissance étrangère à sa propre personne, de ce *grand alchimiste* qui opère en lui, tout en lui ôtant, comme il le dit plus haut, la possibilité de s'approprier les effets de son pouvoir. En vain essaie-t-il, en maints endroits de ses ouvrages, de donner le change au lecteur en réduisant l'essence du magnétisme à un simple fluide, résultat de l'air que nous respirons et des matériaux divers qui le constituent, ou en prétendant que l'agent magnétique n'est autre que celui des mouvements ; l'angoissante préoccupation de la puissance surnaturelle qui le possède se trahit malgré lui et lui arrache les aveux les plus transparents, les plus significatifs.

« Aussi M. Du Potet, dit très bien M. de Mirville, ne peut-il plus faire un seul pas sans rencontrer la négation de son rationalisme, et rien n'est vraiment plus curieux que le désarroi profond de tous ses enseignements en présence des nouveaux faits qui le débordent de toutes parts, soit à l'étranger, soit autour de lui, soit dans ses propres mains.

« Ainsi, tantôt nous l'entendons s'écrier : « Plus de doute, plus d'incertitude, la magie est « retrouvée... Je sépare de moi une force, il y a « émission. Cette force est réelle. Déposée sur « un corps quelconque, elle s'y fixe comme une « essence, puis bientôt elle exerce son action « sur ce qui l'environne, et la magie commence, « c'est-à-dire que des phénomènes viennent « nous frapper d'étonnement. *Ce n'est pas ce « que nous avons voulu* qui se manifeste ; non, « nous sommes *tout à fait étrangers* dès lors à « ce qui se passe. »

« Plus loin, à propos d'un peu de poussière qu'il a ramassée dans un cimetière, et à l'inspection de laquelle ses voyants improvisés aperçoivent cinq squelettes et les décrivent, il s'écrie : « Non, non, il y a ici quelque chose qui dépasse notre raison : le *surnaturel* se montre, lorsque je voudrais en nier l'existence. »

Mais il faut citer le récit de Du Potet lui-même : il fait partie de la série des faits produits par le miroir magique :

« Voulant, pour d'autres épreuves, dérober le signe magique à la vue (le miroir magique, un disque tracé sur le parquet avec du charbon), je m'avisai de réduire en poussière très fine un peu de terre prise, il y a plusieurs années, dans un tombeau druidique : ce tombeau renfermait des ossements humains qui depuis vingt siècles au moins n'avaient pas vu le jour. Cette terre, prise au milieu de ces débris antiques, était conservée par moi sans idées préconçues, et au moment de l'expérience je n'y attachais aucune importance ; c'est seul, et plusieurs jours avant les épreuves, que je la déposai sur le miroir.

« Le dimanche vient. Après quelques expériences de magnétisme simple, je découvre aux regards de toute l'assemblée le signe magique ainsi dissimulé. L'effet en fut prompt, il eut quelque chose de terrible. Un homme d'une trentaine d'années, employé à l'Imprimerie Nationale, tout à fait étranger aux recherches magnétiques, assistant aux séances pour la

première fois, regarde avec attention cette poussière jaunâtre. Bientôt il s'agite sur son siège, se lève, s'approche tout tremblant, et s'écrie : *Je vois du sang, des cadavres ; leurs entrailles sont arrachées*. Saisi d'effroi, il tremble, il veut s'enfuir ; mais une force secrète le ramène aussitôt. Nous l'emportons rapidement ; il était sans connaissance, et cette syncope dura quatre ou cinq minutes. Il n'avait aucun souvenir.

« Une jeune femme est ensuite attirée. Saisie des mêmes terreurs à la vue du sang répandu, elle voit des entrailles humaines dans une sorte de cuvette, les cadavres s'agitent sous ses yeux, et bientôt, se trouvant mal, nous l'emportons sans qu'elle ait la conscience de ce que nous faisons.

« Le plus étonné de tous les assistants, c'était moi. Par quel mystère incompréhensible ces choses étaient-elles apparues ? L'endroit où j'avais pris cette terre renfermait cinq squelettes : l'un des voyants vit cinq cadavres... »

Et Du Potet ajoute un peu plus loin :

« Sur ce chemin je ne saurais m'arrêter. Je ne veux point rester comme un homme qui, ayant un nouvel organe, refuserait de s'en servir. J'avancerai donc, quelque soit le jugement porté sur moi. Ma marche sera vaillante, car je n'ai point de maître ; j'ai des livres sans doute, mais ils sont pour moi autant d'hieroglyphes... Il me fallut trente ans pour savoir qu'ils avaient un sens, tandis que mes mains et mon intelligence pouvaient me fournir, dès le premier jour, les preuves sans réplique qu'ils étaient écrits non pour tromper, mais pour engager les hommes à rechercher les vérités cachées sous leurs emblèmes et leurs paraboles. »

En effet, Du Potet ne s'arrêta point en si belle voie. De nouveaux prodiges, des apparitions de trépassés ; « la vie délogeant du domicile humain », au moyen de quelques signes et de quelques traits, puis ramenée par une espèce de résurrection dans le corps qu'elle avait momentanément abandonné, mille autres phénomènes aussi extraordinaires vinrent l'étonner et le ployer sous la terreur spéciale qui accompagne toujours l'intervention diabolique.

« Qu'une trombe, s'écrie-t-il, renverse et éparpille les habitations, qu'elle déracine les arbres séculaires et les transporte au loin, qui s'en étonne maintenant ?

« Mais qu'un élément, inconnu dans sa nature, secoue l'homme et le torde comme l'ouragan le plus terrible fait du roseau, le lance au loin, le frappe en mille endroits à la fois, sans qu'il lui soit permis d'apercevoir son nouvel ennemi et de parer ses coups, sans qu'aucun abri puisse le garantir de cette atteinte *à ses droits, à sa liberté, à sa majesté* : que cet élément ait des favoris et semble pourtant obéir à la pensée, à une voix humaine, à des signes tracés, peut-être à une injonction ; voilà ce que l'on ne peut concevoir, voilà ce que la raison repousse et repoussera longtemps encore. Voilà pourtant ce que je crois, ce que j'adopte ; voilà ce que j'ai vu, et je le dis résolument, ce qui est une vérité pour moi à jamais démontrée.

« *J'ai senti les atteintes de cette redoutable puissance*. Un jour, entouré d'un grand nombre de personnes, je faisais des expériences dirigées par des données nouvelles qui m'étaient personnelles, cette force, — un autre dirait ce démon — évoquée, agita tout mon être : il me sembla que le vide se faisait autour de moi, que j'étais entouré d'une sorte de vapeur légèrement colorée. Tous mes sens paraissaient avoir doublé d'activité, et, ce qui ne pouvait être une illusion, mes pieds se recourbaient dans leur prison, de manière à me faire éprouver une très vive douleur, et mon corps, entraîné par une sorte de tourbillon, était, malgré ma volonté, contraint d'obéir et de fléchir. D'autres êtres, pleins de force, qui s'étaient approchés du centre de mes opérations magiques, — pour parler en sorcier, — furent plus rudement atteints ; il fallut les saisir à terre, où ils se débattaient comme s'ils eussent été près de rendre l'âme.

« Le lien était fait, *le pacte consommé* ; une puissance occulte venait de me prêter son concours, s'était soudée avec la force qui m'était propre, et me permettait de voir *la lumière*.

« *C'est ainsi que j'ai découvert le chemin de la vraie magie.* »

Que nous faut-il de plus ? *Habemus confitentem reum*. Il est difficile d'avouer plus clairement que l'on n'est qu'une machine dont Satan tourne la manivelle, et toujours au détriment de la machine.

Aux aveux se joignent de temps en temps des semblants de remords qui échappent au magicien. Chaque fois qu'il est tenté de livrer son secret, il se demande en tremblant s'il est prudent de *réveiller l'esprit de Python et d'apprendre aux hommes où il repose* : « un instinct secret, ajoute-t-il, ma conscience, me crie que je fais mal de toucher à ces choses. »

Il donne même à ses lecteurs cet avis solennel que feront bien de méditer tous ceux qui seraient tentés de s'occuper de magnétisme ou de spiritisme :

« *Trop certain de ce que je vais dire*, j'adresse un avis, je donne un conseil, je fais une prière : s'il est des esprits téméraires qui, méprisant toute prudence, veuillent aller en mer, malgré le vent et la tempête, sans écouter la voix du nautonnier qui leur dit : « Plus sage « serait de rester sur la plage, » tant pis alors pour les imprudents qui persisteraient ; qu'ils n'attribuent pas leur malheur à qui ne l'aura point causé. »

Personne, mieux que Du Potet, n'a compris tous les dangers que le *magnétisme* ou plutôt le *magisme*, comme il veut qu'on l'appelle, faisait courir à la famille et à la société, tous les désordres moraux et sociaux dont il pouvait être la source. Il reconnaissait comme faits occultes du magnétisme : la captation, crime puni par les lois ; les attentats aux mœurs ; la facilité de faire naître des passions coupables.

« J'ai peur, répète-t-il, parce que je ne sais où la découverte s'arrêtera. »

C'est cette crainte du mal moral, entrevu comme l'accompagnement et la suite nécessaire de son art, qui de temps en temps lui ouvre les yeux et lui fait jeter un regard d'effroi sur les conséquences de ses doctrines.

Son incrédulité même est sur le point de céder

en face de cet abîme qu'il a entr'ouvert, et, oubliant qu'il a donné à Satan des garanties suffisantes, qu'il a scellé avec lui le *pacte* terrible, il voudrait s'arrêter quand il voit où l'entraîne son infernale initiation.

« J'avoue avec candeur que la peur me prit toujours au moment où la vérité allait se dévoiler tout entière. Je vis des choses extraordinaires, des spectacles étranges; *je sentis en moi-même comme l'approche et le contact d'êtres invisibles encore*. J'avais toute ma raison ; mon incrédulité même ne m'avait point quitté. Je ne sais pourtant qui m'ôta le courage et fit naître en moi l'effroi. Je ne crois point au *diable* ; mais je le dis sans réserve, *mon scepticisme a fini par être vaincu*. Il est bien permis d'avoir un peu de frisson, lorsque la maison tremble. »

Si Du Potet ne croyait pas au diable, il croyait à ses œuvres et à sa puissance. Il distinguait en effet deux sortes d'œuvres magiques : « Elles sont noires ou blanches, c'est-à-dire diaboliques ou angéliques. Les premières, mélange de toutes nos passions et de nos vices, de nos cupidités ou de nos appétits, ne représentent que le mal. Que l'on ne s'y trompe point ; on peut, dans cet ordre mauvais, agiter, troubler, capter, ravir, ensorceler, produire l'impuissance ou la stérilité chez les hommes comme chez les animaux. Ceci est une partie de la magie bestiale. De là sont nés les loups-garous, les empoisonneurs d'animaux, les noueurs d'aiguillettes, les jeteurs de sorts, les tourmenteurs par les piqûres faites aux images, etc... La clairvoyance ici ne se présente plus que comme une bulle qui sort de la vase ; son agent, c'est la force du reptile qui fascine, le venin du crapaud qui gonfle le corps, l'aimant putride qui attire les âmes et les conduit au sabbat ; c'est le bouc et ses fureurs lascives ; c'est enfin l'égout noir et infect où séjourne le diable. »

On le voit, il connaissait à fond toutes les ressources de son art. Mais, dira-t-on, comment pouvait-il être sous la domination d'une puissance, dont il flétrissait si énergiquement l'intervention bestiale et scélérate ?

C'est ici qu'il faut admirer en tremblant l'habile volte-face opérée par Satan dans le caractère de ses manifestations modernes. Pour attirer à lui les intelligences d'élite, éprises de l'amour de la science, il s'est affublé non plus du manteau du vulgaire magicien, mais de la robe du savant ; il a voulu faire servir à ses fins la passion des esprits modernes pour les sciences positives, l'étude scientifique des mystères de la nature. C'est ainsi que, sous le nom spécieux de prétendues sciences nouvelles, magnétisme, hypnotisme, somnambulisme, spiritisme, il fait miroiter aux yeux des crédules ou des incrédules la découverte de quelques-uns des secrets que recèle cette nature insondable. Peu lui importe que ses adeptes le reconnaissent ou non comme l'auteur des prodiges fallacieux dont il entretient et trompe leur funeste curiosité ; dès lors qu'ils oublient Dieu pour la nature, qu'ils foulent aux pieds les enseignements du Christ et de son Église, ils sont à lui ; car cette Nature qu'ils adorent en cherchant à soulever un coin du voile qui la couvre, c'est encore *Lui !*

Capitaine Pierre.

P.-S. — Cet article était terminé, lorsqu'il nous est tombé sous les yeux une page curieuse dont nous voulons faire profiter nos lecteurs ; elle ne fait que confirmer ce que nous avons dit du célèbre magnétiseur.

L'auteur d'un excellent livre intitulé *Satan et la Magie de nos jours*, M. Albert Duroy de Bruignac, raconte ainsi une conversation qu'il eut avec le baron Du Potet :

« — Savez-vous, me dit-il, que je ne fais plus « de magnétisme *transcendant* ? Je suis arrivé à « produire des faits qui m'ont effrayé, et je n'ai « pas osé continuer. Et vous savez que je ne « suis pas facile à effrayer ! J'ai poussé mes expé- « riences plus loin qu'aucun magnétiste !... Mais « j'ai trouvé que ça devenait trop fort.

« — Avez-vous reculé devant des faits dange- « reux à divulguer, ou que, personnellement, vous « n'osiez pas aborder ?

« — J'ai rencontré des choses qu'il serait dan- « gereux de découvrir à tout le monde. Moi- « même, je me suis trouvé en présence d'un « monde entièrement nouveau pour moi, et que « je n'avais pas de données suffisantes pour « aborder.

« — Avez-vous eu des appréhensions pour « votre sûreté personnelle ?

« — Oui ! J'ai senti les atteintes de cette re- « doutable puissance... J'ai été saisi, enlacé, « tordu, enveloppé, sans que je pusse l'éviter. « J'ai été roulé comme une masse inerte, jeté « comme un paquet dans un coin. J'ai été atta- « qué, acculé dans l'angle d'une pièce.

« — Avez-vous pu percevoir une forme ?

« — Ah ! des apparitions ? Certainement ! J'ai « vu l'agent magique parfaitement perceptible « aux yeux et au toucher. Dans la première « circonstance de ce genre, dont vous avez lu « le récit, l'agent était déjà très visible comme « une forme... une vapeur. Dans des expé- « riences précédentes, j'avais déjà vu comme « un fluide coloré ou une lumière qui environ- « nait les expérimentateurs et leurs sujets...

« — Sous quelle forme avaient lieu ces appa- « ritions ?

« — Sous la forme humaine, comme vous et « moi ; seulement, cela a quelque chose de « bizarre, de différent de ce que nous sommes.

« — Par quel moyen luttiez-vous ?

« — Je ne luttais pas, j'étais subjugué. Au lieu « de tenir, on est tenu...

« — Quand pareille chose devient fréquente, « on s'en inquiète et on s'arrête ?

« — Précisément ! »

« Ces détails, ajoute le narrateur, me suffisaient pour bien comprendre, et la discrétion m'empêchait d'insister. Nous voyons que M. le baron Du Potet, en pratiquant le magnétisme, est parvenu insensiblement au centre de la magie, qui, selon lui comme selon moi, ne diffère pas du magnétisme. Là, M. Du Potet s'est trouvé en face des manifestations sensibles du démon, dont les procédés de plus en plus tyranniques, les sévices, les exigences et les menaces peut-être, l'ont forcé à rompre ces relations redoutables. »

UN NOUVEAU COUP DROIT
A LA FRANC-MAÇONNERIE

Au moment où ce deuxième numéro de la *Revue mensuelle* sera entre les mains de nos abonnés, le beau volume de notre collaborateur et ami, M. A.-C. De la Rive aura fait son apparition, annoncé d'avance comme il le méritait par les principaux organes de la presse antimaçonnique.

C'est, en effet, un ouvrage d'une importance capitale; car il ferme la bouche, de la façon la plus péremptoire, aux francs-maçons et à leurs complices qui osent, on le sait, nier l'existence des loges androgynes.

Nous ne saurions mieux faire, à cette occasion, que de reproduire l'excellent article qui vient d'être publié par la *Croix* de Paris :

Le devoir du « Chercheur » est d'être toujours en quête de nouvelles découvertes. A force de chercher, il trouve, selon la promesse évangélique. C'est ainsi qu'il a eu la bonne fortune de lire les premières épreuves d'un volume qui va bientôt paraître et qui est destiné à faire un bruit considérable. Ce livre aura pour titre : *Les Précurseurs de l'Ante-Christ;* **la Femme et l'Enfant dans la franc-maçonnerie universelle,** *d'après les documents officiels de la secte (1730-1893).* Il a pour auteur M. A.-C. De la Rive, et paraîtra chez les éditeurs Delhomme et Briguet.

Je n'hésite pas à dire que c'est un livre unique et qui portera à la Maçonnerie un coup des plus sensibles. MM. les francs-maçons, en effet, ont fini par jeter le masque au point de vue politique ; ils n'hésitent plus à se faire gloire, au moins dans certains rites, de leurs succès dans cet ordre d'idées. Au point de vue religieux aussi, le Grand-Orient ne se cache plus guère et reconnaît volontiers que l'Eglise est l'objet de toutes ses attaques. Mais, par contre, les Frères veulent passer pour des gens pratiquant la vertu, et ils nient, avec la plus grande énergie, l'existence des Loges androgynes, l'existence des Sœurs maçonnes. Ils comprennent bien que, lorsque le public saura, à n'en pouvoir douter, qu'il y a des réunions de Frères et de Sœurs Trois-Points, se réunissant pour goûter, dans le mystère, les douceurs de la fraternité, leur réputation de moralité sera terriblement compromise.

Or, cette démonstration commencée déjà par plusieurs auteurs et revues antimaçonniques, le livre dont nous parlons l'apporte définitive et irrécusable.

Avec une patience de Bénédictin et une sagacité rare, l'auteur a découvert, dans une multitude d'ouvrages maçonniques qu'il a pu consulter, les preuves authentiques, disons mieux, l'histoire entière de la Maçonnerie féminine. Procédant selon un ordre chronologique rigoureux, il commence son étude en 1730, et donne ensuite, année par année, tous les documents qui se rapportent à l'établissement des Loges d'Adoption, à leurs statuts, leurs fêtes et leurs membres. Des pièces très nombreuses, très curieuses et souvent très rares, sont mises ainsi sous les yeux du lecteur et démontrent, avec la dernière évidence, la monstrueuse hypocrisie de la secte dans ses négations intéressées.

Dans cet ouvrage remarquable, l'auteur s'est fait une règle absolue de n'emprunter qu'aux francs-maçons et à leurs œuvres les matériaux dont il avait besoin pour établir sa thèse. Toujours, il indique avec précision les sources, et il se contente de quelques mots ou de quelques courtes réflexions pour relier ensemble les documents ou en signaler la portée.

Dans la partie que nous avons parcourue, nous devons signaler particulièrement les textes des *Manuels* de la Maçonnerie d'Adoption datés de 1785, 1817 et 1860. Ces textes sont juxtaposés pour en faciliter la comparaison, et cette comparaison est singulièrement instructive.

Inutile de dire que, malgré toute la prudence et la réserve de l'auteur, très catholique, de ce livre, le volume ne peut être mis entre toutes les mains. L'écrivain respecte son lecteur ; mais il doit publier des textes, des poésies, des règlements, sous lesquels il n'est que trop facile de découvrir l'immoralité et les hontes de la Synagogue de Satan.

Complétant même l'œuvre de Mgr Meurin, qui a stigmatisé de ce nom la Franc-Maçonnerie et qui a découvert et interprété le texte fourni par les notes de passe et les mots sacrés de la Maçonnere masculine, M. De la Rive publie le texte et l'analyse initiatrice de la partie de l'antique charte maçonnique et babélienne qui concerne les devoirs, les droits et les plaisirs de la femme. Il a obtenu ce texte par la traduction des mots sacrés et des mots de passe de la Maçonnerie féminine, dans l'ordre même de leur succession normale établie *par les Manuels et les Rituels*.

Enfin, ce qui ajoute encore à la valeur documentaire, historique et artistique de cet ouvrage, ce sont les gravures dont il est illustré. Lettrines, culs de lampe, vignettes, sont tous copiés sur des pièces de provenance maçonnique, que l'auteur indique soigneusement. Un certain nombre de portraits de Sœurs maçonnes, d'après des gravures du temps ou des photographies récentes, complètent le volume.

Ne pouvant contester les documents que produit l'auteur, n'ayant aucune prise sur lui puisqu'il ne disserte pas, mais donne exactement les pièces du procès, les Enfants de la Veuve garderont, nous n'en doutons pas, un silence prudent.

C'est une raison de plus pour que tous les journaux non inféodés à la Franc-Maçonnerie fassent connaître et apprécier de leurs lecteurs cet ouvrage de premier ordre. Puisse-t-il ouvrir les yeux à beaucoup de catholiques, qui s'obstinent à ne voir dans la secte qu'une Société de secours mutuels, et faire sortir des liens dans lesquels ils sont engagés, un bon nombre d'honnêtes maçons. C'est le vœu de l'auteur et c'est notre espérance.

Le Chercheur.

Nous rappelons que l'ouvrage de M. A.-C. De la Rive est en vente au prix de *sept francs* dans toutes les librairies catholiques. A titre de faveur, les abonnés du *Diable au XIXe Siècle* pourront se le procurer au prix de CINQ FRANCS *seulement*, à la condition de le prendre chez les éditeurs, MM. Delhomme et Briguet, 13, rue de l'Abbaye, à Paris, ou avenue de l'Archevêché, 3, à Lyon. Pour se le faire envoyer franco, ajou-

ter *soixante-quinze centimes* au montant de l'ouvrage, par mandat-poste à l'ordre des éditeurs.

LE DIABLE AU XIXe SIÈCLE

DOUTES, CRITIQUES & CONTRADICTIONS

Nous n'avons pas pu, dans notre numéro 1 (n° de janvier), reproduire le dernier article de la série publiée par M. le chanoine Mustel dans la *Revue Catholique de Coutances* pour la défense de l'ouvrage de M. le docteur Bataille.

La reproduction de cet article est cependant nécessaire, nos lecteurs ayant connu ceux qui l'ont précédé.

Le voici donc, tel qu'il a paru dans le numéro du 19 janvier 1894 de la revue dirigée par notre vénérable ami :

Nous arrivons à M. Georges Bois.

Ancien rédacteur de l'*Univers*, actuellement rédacteur de la *Vérité*, M. G. Bois est un écrivain catholique. Il a fait un livre intéressant, que nous avons lu avec attention, sur la Franc-Maçonnerie moderne, dont l'objet, restreint, mais plein d'actualité et qui appelle l'attention spéciale des lecteurs français, est l'évolution récente et la nouvelle constitution du Grand-Orient de France, depuis que, rejetant en grande partie les anciennes épreuves, les symboles et les rites archaïques, il est devenu à la fois une société de libre-pensée ou d'athéisme, et une association politique et sociale dont les membres travaillent efficacement à conquérir ou à garder le pouvoir et à mettre les catholiques hors la loi, en attendant qu'ils puissent supprimer le catholicisme en France.

M. G. Bois continue, dans la *Vérité*, à faire campagne contre la Franc-Maçonnerie, sur le même terrain, c'est-à-dire en signalant ses entreprises, ses résolutions et ses actes pour asservir, dépouiller et finalement détruire, si elle le pouvait, l'Eglise catholique en France.

Ses renseignements, très sûrs, sont aussi très précieux, et, en les donnant, M. G. Bois rend aux catholiques un service dont personne ne comprend et ne reconnaît mieux que nous la très grande importance. Mais nous sommes de ceux qui croient ses renseignements insuffisants. Il ne sait pas, ou du moins, il ne dit pas tout, et il ne fait connaître de la secte que le côté le moins odieux, lequel, du reste, elle avoue ou plutôt proclame elle-même, en s'en faisant un titre de gloire.

Pourquoi M. G. Bois a-t-il attaqué violemment, depuis longtemps, — et nous pouvons dire un peu par tous les moyens dont il disposait, — le docteur Bataille et ses révélations ? Nous n'en trouvons aucune bonne raison, surtout après la lettre que nous avons reproduite il y a quinze jours, et dans laquelle M. G. Bois affirme, comme nous, l'existence « d'un monde spécial, voué au diabolisme. » Nous eussions parfaitement compris qu'il mît en doute les révélations du « *Diable au XIXe Siècle*, » qu'il signalât dans les faits, les récits ou les doctrines, ce qui lui paraissait incroyable, invraisemblable, ou enfin contraire aux enseignements de l'Eglise. La discussion était de droit, et personne, pas plus l'auteur que ses amis, n'aurait pu légitimement s'en plaindre.

Mais l'attitude de M. G. Bois a été tout autre ; et il nous permettra de la trouver à la fois maladroite et inexplicable.

D'abord, quand il a commencé ses attaques, il ne pouvait ignorer que bon nombre de catholiques sérieux et instruits, de prêtres, de théologiens, de religieux de tous les ordres, et plusieurs évêques des plus compétents en ces matières, admettaient les révélations de M. le docteur Bataille. Sans rien enlever à la liberté de la controverse, ces adhésions discrètes, mais connues, ne devaient-elles pas détourner un écrivain catholique de donner à sa polémique un ton de persiflage injurieux, comme si l'auteur qu'il attaquait eût été convaincu d'être un charlatan, un » fumiste, » et son œuvre, une continuation des aventures du baron de Krack ? A traiter ainsi un homme qui s'affirme catholique, et contre lequel on ne peut s'armer, pour le combattre, que d'impressions personnelles, c'est le critique qui se fait tort et met les lecteurs en défiance.

M. G. Bois a commis d'autres impairs.

Il se défend énergiquement de toute connivence, de toute collaboration, de toute relation avec M. Rosen, sauf les relations d'un amateur de livres avec un libraire. Fort bien. Mais pourquoi faisait-il insérer, le 24 novembre et le 4 décembre, dans la *Vérité*, deux lettres très singulières de ce Monsieur, qui lui apportait évidemment son concours et son témoignage ? Et pourquoi faisait-il suivre la première de ces lettres de cette recommandation flatteuse : « Ce témoignage est d'autant plus autorisé que M. Paul Rosen est le premier qui ait fait connaître en Europe la Maçonnerie de Charleston et Albert Pike, en deux ouvrages honorés l'un et l'autre d'un bref de Léon XIII ; » — et, en note, au bas de la page, cette jolie réclame : « *Satan et Cie* et l'*Ennemie sociale* (Bloud et Barral, éditeurs). L'*Ennemie sociale*, en un simple in-12, de 300 pages, est le plus décisif recueil de documents sur le rôle politique et social de la Maçonnerie. » Ajoutons que, dans son ouvrage, M. G. Bois cite à chaque page M. Paul Rosen. Eh ! bien, nous trouvons étonnant qu'après avoir publiquement *fait campagne* ainsi, — nous maintenons le mot, — avec cet auteur, recommandé ses livres, *honorés d'un bref pontifical*, M. G. Bois se défende si fort de toute accointance avec l'auteur de *Satan et Cie*, et nous adjure et nous impose comme un acte de justice, dans des lettres pressantes, de le dégager complètement de toute compromission avec le même P. Rosen, — que d'ailleurs il connaît très bien, — beaucoup mieux que nous.

M. G. Bois ayant accusé publiquement l'auteur du *Diable au XIXe Siècle* d'être un « fumiste », un simple « romancier », en d'autres termes, un imposteur et un « faux témoin », M. Bataille a répliqué que M. Bois est, lui, un agent du Grand-Orient de France, et il a promis de le prouver. L'accusation est très grave, et nous comprenons qu'elle ait profondément blessé celui qui en était l'objet. Celle qu'il avait portée le premier, sans y être provoqué, contre l'auteur du *Diable au*

XIXe Siècle, l'était-elle moins? Nullement, à notre avis. Si l'œuvre de ce dernier était une œuvre d'imposture, ce serait une œuvre infâme et scélérate au plus haut degré. Donc, les deux accusations s'équilibrent.

Jusqu'à présent, ni l'une ni l'autre n'est prouvée. M. G. Bois, qui manie la plume avec souplesse et dextérité, doit s'avouer que les arguments qu'il a accumulés sont faibles et ne peuvent convaincre aucun homme sérieux. Quant à son adversaire, il doit produire très prochainement ses preuves, et nous verrons ce qu'elles valent.

Mais M. G. Bois a manqué de sang-froid jusqu'à s'emballer et se compromettre On connaît la législation française, si défectueuse, sur la diffamation. Dans aucun cas, aucune preuve n'est admise, quand il s'agit de particuliers, même journalistes ou candidats à une fonction élective quelconque. Celui qu'on accuse a donc toujours le moyen de faire condamner son accusateur; mais, en ce cas, il se condamne presque toujours lui-même, puisque, loin de prouver son innocence, il étouffe et supprime les débats. Aussi n'y a-t-il guère que les publicistes véreux à recourir aux tribunaux quand ils sont incriminés. Le moyen de se défendre, c'est de mettre en demeure son adversaire de prouver ce qu'il avance, soit devant le public, soit devant un jury d'honneur. Mais, en ce cas, il ne faut point le menacer d'un procès, sinon dans le cas où les preuves peuvent être admises. En faisant entendre, le 23 novembre, qu'il « se réservait » sur la question de la police correctionnelle, M. Bois prenait une posture d'intimidation que nous trouvons fâcheuse pour lui.

A notre avis, M. G. Bois n'a pas été mieux inspiré en publiant une lettre amicale de M. le vicomte de Maroilcs. Celui-ci déclare qu'il ne prend point parti entre M. Bataille et M. Bois, mais il proteste contre l'accusation dont ce dernier est l'objet et que nous avons indiquée. Or, M. Bois, écrivain catholique, qui, après avoir fait partie de la rédaction de l'*Univers*, est actuellement l'un des principaux rédacteurs de la *Vérité*, ami de MM. Roussel et Arthur Loth, qui jouissent de l'estime universelle, devrait comprendre qu'aucun témoignage d'estime et de confiance, quel qu'en soit l'auteur, ne peut lui être utile. Ou ses collaborateurs le connaissent; et, en ce cas, leur jugement suffit; ou il a pu les tromper, eux qui le voient tous les jours, avec lesquels il vit; — ce qui n'est pas inouï, témoin Nubius; — et alors il n'est personne qui n'ait pu se méprendre sur son compte.

D'autre part, il serait facile de relever bon nombre de contradictions dans les articles de M. Bois. Pourquoi, par exemple, après avoir écrit à maintes reprises que les révélations du docteur étaient fausses, s'empare-t-il, le 29 novembre, d'une lettre dans laquelle M. Léo Taxil reconnaît, — ce qui était su, dès le commencement, de tous ceux qui avaient voulu prendre des informations, — qu'il donne son concours au docteur pour : 1° guider les dessinateurs chargés de l'illustration; 2° contrôler le docteur Bataille sur les questions purement maçonniques, et en tire-t-il cette conclusion, absolument contraire à toutes ses attaques antérieures :

« Ce qui reste acquis, c'est que les révélations du docteur Bataille, en ce qui se rapporte à la Maçonnerie pure, ont la même valeur, la même autorité que celles de M. Léo Taxil, lesquelles elles-mêmes, au-dessus du grade d'apprenti, ne sont plus un témoignage personnel, mais de simples renseignements.

« C'est tout ce que nous voulions dire, et nous n'avons jamais soutenu autre chose. Et si M. Léo Taxil voulait ajouter que ces renseignements ont été mis en œuvre avec un peu d'imagination et cette petite pointe de couleur romanesque que le public aime toujours, nous n'aurions plus rien à lui demander. Que n'a-t-il seulement commencé par nous écrire cela dès le premier jour? Il nous eût épargné et eût épargné à son ami beaucoup d'encre qui eût pu servir à autre chose! »

Qu'importe le contrôle de M. Taxil sur les questions purement maçonniques, c'est-à-dire, évidemment, sur la terminologie, les rituels, les grades, les rites de la Franc-Maçonnerie ordinaire, qui n'a pas été l'objet des études ni des investigations du docteur Bataille? La question, pour celui-ci, est uniquement celle que M. Bois avait posée et à laquelle il est revenu : *Le docteur a-t-il vu et entendu ce qu'il raconte comme témoin oculaire*? Les diversions à propos de M. Léo Taxil ou de tout autre n'ont rien à voir ici. Il n'y a pas d'auteur qui ne réclame, pour se faire éditer, quelque concours d'amis dans lesquels il a confiance, pour revoir son œuvre, la critiquer, et, au besoin la modifier. Elle reste cependant bien son œuvre personnelle, dont toute la responsabilité lui incombe.

Que signifient encore, à propos du *Diable au XIXe Siècle*, les reproches faits à M. Taxil d'avoir publié un livre dans lequel les mœurs modernes seraient trop crûment dévoilées? Que le reproche soit fondé ou non, en quoi atteint-il et un autre auteur et un autre ouvrage?

Enfin, — car il faut finir, — M. G. Bois abuse de la facilité que lui procure son rôle de rédacteur d'un journal quotidien pour multiplier sans mesure et varier sans cesse et ses articles et ses attaques contre un écrivain qui ne peut répondre qu'une fois par mois.

Si nous pouvions entrer dans le fond du débat, nous ajouterions, preuves à l'appui, que ce n'est pas le docteur Bataille, mais ses contradicteurs qui se sont trompés ou ont voulu tromper sur Charleston, sur Albert-George Mackey, sur les Inspecteurs en mission permanente, qu'ils confondent avec les Souverains Inspecteurs Généraux, 33e degré de l'Ecossisme, sur Sophie Walder et son père, etc., etc.

Un dernier mot : le 5 janvier, en publiant l'Interrogatoire adressé à toutes les Loges de France des différents Rites, par la Loge la *Clémente Amitié*, M. G. Bois reprochait au docteur Bataille de ne pas donner des renseignements de ce genre, et le raillait, selon son habitude, à propos de faits démoniaques qu'il raconte. Ici, nous ne comprenons pas. La Franc-Maçonnerie est une sorte de religion retournée; elle a ses œuvres, qui sont des œuvres de destruction et de ruine; il est bon certainement de les dénoncer. Mais elle puise ses inspirations plus bas que les abîmes les plus obscurs et les plus infects du cœur humain. C'est le Diable qui la dirige et

l'inspire. Mettre ce point en lumière, le faire toucher du doigt, c'est, comme le disait M. le chanoine Ribet, porter à la secte un coup droit, plus efficace contre elle que la révélation de ses desseins et de ses méfaits.

Pour juger une société, un corps moral, il est bon de savoir ce qu'elle fait, puisqu'on connaît l'arbre à ses fruits; mais mieux vaut encore connaître l'esprit qui l'anime. Aussi saint Paul ne cessait-il d'avertir les fidèles de son temps qu'ils avaient à combattre, non seulement contre la chair et le sang, mais contre les esprits de ténèbres, répandus dans l'air et acharnés à leur perte.

Que M. Bois s'attache à signaler les faits et gestes du Grand-Orient; c'est fort bien. Mais celui qui montre l'action directe de l'Enfer éclaire mieux encore la situation. Le blâmer, le ridiculiser, non plus sous prétexte qu'il trompe, mais parce qu'il consacre ses efforts à cette mission, c'est se rendre suspect.

L.-M. MUSTEL.

A cet article, M. Georges Bois n'a rien répondu. Il n'avait, en effet, qu'à se taire.

Quant à l'article qui lui a été consacré dans notre dernier numéro de la *Revue Mensuelle*, il rendait obligatoire une disparition ou un aveu ; M. Bois était mis au pied du mur.

Sur la question Pike-Mackey-Batchelor, le mensonge de M. Bois (prétendant avoir appris au docteur Bataille la mort de Gallatin Mackey) était flagrant, tellement flagrant que notre maladroit adversaire, qui avait pourtant tant crié depuis neuf mois à ce sujet, s'est réfugié dans un mutisme absolu.

Sur la question des documents maçonniques qu'il a publiés dans son livre, M. Georges Bois, obligé d'avouer les innombrables falsifications que nous avons signalées, a plaidé fort piteusement les circonstances atténuantes. Par exemple : dans le compte-rendu du convent de 1889, il a supprimé le nom du F∴ Fourcade et l'a remplacé par une désignation cachant la personnalité, trompant donc le lecteur sciemment lorsqu'il met sous ses yeux ce qu'il appelle lui-même un document ; pourquoi cette falsification ?... Nous citons textuellement M. Bois :

« Qui est-ce qui connaît, en France, le F∴ Fourcade ? Il y a peut-être, en France, plusieurs centaines de Fourcade, dont la plupart, peut-être aussi, sont étrangers à la franc-maçonnerie ? Quand j'ai cité ce nom, qu'ai-je appris au public ? Rien, et j'ai provoqué un déluge de réclamations.

« Je laisse de côté ce nom inutile, et je le remplace par la qualité officielle du personnage, sa qualité de délégué de la loge de Tarbes, chargé d'apporter au convent un vœu relatif aux projets de la maçonnerie sur Notre-Dame de Lourdes. Cette fois, la question s'éclaire, et le lecteur saisit du premier coup d'œil la valeur de la citation. »

Est-ce assez lamentable, comme explication ? A qui M. Bois fera-t-il croire que, s'il avait publié le document *tel quel*, — c'est-à-dire : 1° la liste des délégués au Convent, portant les noms de chacun avec sa qualité officielle (liste qu'il avait entre les mains et qui ne lui eût pas pris un grand nombre de pages de son livre, quatre cents lignes environ), et 2° le procès-verbal de séance avec le nom de chaque orateur, — il aurait provoqué les réclamations d'un Fourcade quelconque ?

Les documents doivent être reproduits comme ils sont, et l'on ne saurait invoquer aucune excuse quand on est pris en flagrant délit de falsification, surtout lorsqu'on se dit catholique et qu'en cachant les noms à l'aide d'une falsification de ce genre, on désobéit au souverain chef des fidèles, *alors aussi que, d'autre part le fait de cacher les noms est ordonné par les chefs de la maçonnerie.*

Quant à dire que le nom du F∴ qui a apporté au Convent les vœux de la loge de Tarbes contre Notre-Dame de Lourdes n'a aucun intérêt à être connu des catholiques, il faut prendre les lecteurs auxquels on s'adresse pour des imbéciles pour oser exprimer pareille chose... Allons, tout cela est pitoyable au suprême degré.

M. Bois aurait dû, là-dessus, dans son intérêt, garder le silence, comme il s'est tu sur la question Mackey et sur l'histoire de ses correspondances particulières calomnieuses.

Il a voulu se donner l'air de ne pas avoir le dernier mot et se dérober avec une pirouette. Il n'a pas compris que son rôle est fini, que ses répliques ne sont plus que des grimaces macabres, qu'à tout prendre il lui vaut mieux rester dans la coulisse. Pauvre garçon ! il n'a même pas l'intelligence de la reconnaissance à notre égard ; car, enfin, *il sait bien* que nous avons été pour lui beaucoup plus indulgents qu'il ne le méritait.

Laissons donc cet agonisant à son râle et à l'admiration du bon M. de Marolles.

Dans notre prochain numéro, nous nous occuperons de M. Paul Rosen, l'ami de M. Georges Bois. Nous publierons, notamment, une lettre de lui, qui est une simple merveille.

ANGES ET DEMONS

« Dieu, dit le *Catéchisme du Concile de Trente* « a tiré du néant une multitude innombrable « d'Anges dont il a ensuite augmenté et orné l'être « par le don admirable de sa grâce et de sa puis- « sance. » Saint Thomas a établi, d'après saint Denis l'Aéropagite, la hiérarchie des milices célestes, et la foi nous enseigne que les Anges ne sont pas tous restés dans l'état de justice, mais que plusieurs ont péché et ont été réprouvés de Dieu pour toujours. « Cet enseignement, écrit M. Charles Sainte-Foi, est fondé sur l'Ecriture et sur la tradition tout entière. Notre-Seigneur dit aux Juifs, au chapitre VIII de l'Evangile selon saint Jean : « *Vous avez pour pere le Diable qui a été* « *homicide dès le commencement, et qui n'est* « *pas resté dans la vérité.* » Saint Pierre dit au chapitre II de sa seconde Epître : « Dieu n'a « point épargné les Anges pécheurs ; mais il les « a plongés et enchaînés dans l'abîme, où ils « doivent être tourmentés en attendant le juge- « ment. »

Saint Denis l'Aréopagite affirme que le nombre des Anges excède infiniment celui des créatures corporelles, parce que Dieu, s'étant pro-

posé, dans la création, la perfection de l'ensemble, a dû créer bien plus d'essences parfaites. Chaque Ange est illuminé par l'Ange qui lui est immédiatement supérieur. « Les premiers de ces esprits portent les volontés immédiates de la divinité, que d'autres reçoivent pour les transmettre à ceux qui viennent ensuite. » (Saint Denis l'Aéropagite, chap. X, § 2. *Livre de la Hiérarchie céleste.*)

Ministres de Dieu, instruments de sa providence, les Anges s'associent à tous les événements, prennent part à tous les faits, gouvernent tout, dirigent tout, et conduisent, comme par la main, tous les êtres inférieurs vers la fin pour laquelle Dieu les créa.

« Aux uns est confiée la garde des empires, des églises, des cités et des diverses associations que les hommes peuvent former entre eux. Aux autres est remis le soin de veiller sur nous, de porter nos âmes vers Dieu, d'éclairer nos consciences, de toucher nos cœurs, d'éloigner de nous les ennemis invisibles qui nous assiègent et les dangers qui menacent nos corps. » (Charles Sainte-Foi, *ap. cit.* p. 57-58.)

Bossuet, dans sa préface sur l'*Apocalypse* (n° 24), disait :

« Les anciens étaient si touchés de ce ministère des anges, qu'Origène invoque publiquement et directement l'*Ange du baptême*, et lui recommande un vieillard qui allait devenir enfant de Jésus-Christ par ce sacrement... Quand je vois dans les Prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Evangile même, cet Ange des Perses, cet Ange des Juifs, l'Ange des petits enfants... l'Ange du feu, l'Ange des eaux, et ainsi des autres ;... je reconnais dans ces paroles une espèce de médiation des saints Anges. Je vois le même fondement qui peut avoir donné occasion aux païens de distribuer leurs divinités dans les éléments et dans les royaumes pour y présider ; car toute erreur est fondée sur quelque vérité. »

D'après saint Augustin : « Chaque chose visible en ce monde est sous la présidence d'une puissance angélique. » Et saint Grégoire dit aussi : « Dans ce monde visible, rien ne peut être disposé que par les créatures invisibles. »

Nous lisons dans les *Institutiones theologicæ ad usum Seminariorum editio decima tertia, auctore A. Bonnal, Societabis S. Sulpitii presbyter*. 1879, *tomus secundus*, p. 385 (*Tracbatus De Angelis*) :

« ON DEMANDE 4° Si chaque homme a un démon spécial chargé de l'assaillir.

« RÉPONSE AFFIRMATIVE, d'après un sentiment généralement accepté, dit Suarez... Lucifer, qui en toute chose est jaloux de la divinité, poursuit les hommes de son implacable haine ; donc, de même que Dieu a constitué des Anges gardiens chacun d'un homme, ainsi de même il est très vraisemblable que le Diable a désigné des démons chargés chacun d'attaquer leur homme.

« On peut même induire de là que cette mission leur est confiée dès le commencement de la conception de l'homme, comme nous l'avons dit au sujet des Anges gardiens. Cependant, il est probable que le démon se retire de temps en temps, ou parce qu'il craint que l'homme attaqué se tenant davantage sur ses gardes ne triomphe de lui ; ou pour rendre l'homme moins vigilant et le prendre d'assaut plus facilement ensuite ; ou parce que Dieu, en récompense de sa constance et de sa prudence, ou pour ne pas que la faiblesse de l'homme soit accablée outre mesure, ne permet pas au démon de rester toujours, mais le force à s'éloigner pour quelques instants.

« 124. Mais les mauvais anges supérieurs et princes, qui n'ont pas certains hommes à attaquer, concourent à la tentation, ou bien assaillent quelque communauté, cité, province ou royaume... ou instruisent et excitent les démons inférieurs. »

Voilà qui est donc bien établi : si d'un côté les Anges sont préposés à la garde des hommes, des empires, des églises, des cités, des associations diverses, etc., de l'autre les diables sont occupés à faire le siège de ce que défendent les Anges. Aussi ne faut-il pas s'étonner outre mesure en lisant dans les démonographies cette liste des Esprits bons et mauvais qui présideraient aux mois de l'année :

	ANGES	DÉMONS
Janvier........	Gabriel........	Bélial.
Février........	Barchiel.......	Léviathan.
Mars..........	Machidiel......	Satan.
Avril..........	Asmodel.......	Astarté.
Mai...........	Ambriel.......	Lucifer.
Juin..........	Muriel........	Baalberith.
Juillet........	Verchiel.......	Belzébuth.
Août..........	Hamaliel......	Astaroth.
Septembre.....	Uriel	Thaumuz.
Octobre.......	Barbiel........	Baal.
Novembre.....	Adnachiel......	Hécate.
Décembre.....	Hanaël........	Moloch.

Cette énumération, tirée du *Dictionnaire Infernal*, de Collin de Plancy, 2e édition. Paris 1826, p. 138, prouve qu'à l'époque Satan, Lucifer et Belzébuth formaient, dans l'idée des démonographes, trois démons distincts.

Les ambassadeurs infernaux étaient :

Belphégor (1),	pour	la France ;
Mammon,	—	l'Angleterre ;
Bélial,	—	l'Italie ;
Rimmon,	—	la Russie ;
Thaumuz,	—	l'Espagne ;
Hutgin,	—	la Turquie ;
Martinet,	—	la Suisse, etc.

Ces noms peuvent être fantaisistes, mais l'Eglise, comme nous l'avons démontré, ne se refuse pas à reconnaître le rôle joué par les démons.

Les anges rebelles furent tous punis à l'instant même de leur péché, et ils subirent et subiront toujours le châtiment de leur révolte. D'après les textes formels de Job (1, 2), de l'Evangile (*passion*), de saint Pierre (1er, 5), de saint Paul (*Eph.*, 26), tous les démons n'ont pas été renfermés dans l'enfer proprement dit, du moins pour y rester toujours ; Dieu, pour des fins qui nous sont inconnues, en a placé un nombre considérable dans les régions de l'air, selon l'expression de saint Paul, où ils accomplissent les volontés divines qui leur sont imposées. Saint Jérôme écrivait, en commentant l'épître aux Ephésiens : « C'est l'opinion de tous les docteurs que l'air

(1) Belphégor, dieu des Madianites, était le même que Priape ; et Osée (Chap. IX, 10) dit que les Hébreux initiés à son culte sont devenus abominables comme les choses qu'ils ont aimées.

placé entre le ciel et la terre est rempli de puissances ennemies. » Et saint Augustin partage ce sentiment. Selon saint Cyprien, les démons nous circonviennent tous, comme l'ennemi qui cherche le côté faible de la place pour s'en emparer. (*Tract. de Zel.*) ; et afin de couronner ces témoignages, nous renvoyons nos lecteurs à l'Evangile et aux autres livres du Nouveau Testament, où ils verront que Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres ont fait sortir les démons des corps des possédés, dans une foule de circonstances qu'il est inutile de rapporter.

« Cette croyance n'offre aucune contradiction avec les assertions relatives à la punition des anges rebelles ; car le mot *abime* pourrait s'entendre, en général, du châtiment infligé à *tous* ces coupables, *tous* précipités dans l'Enfer, sans que *tous* aient été retenus dans le même endroit. Nous concilions ces assertions, d'une manière plus simple, en disant que les démons furent précipités dans les enfers à l'instant de leur révolte et qu'ensuite le Seigneur en fit sortir ceux qu'il destinait à l'accomplissement de ses volontés. Quant au supplice, il n'y a point d'exception en faveur des mauvais anges répandus sur la terre et dans les airs. Dieu est assez puissant pour le leur faire subir et partout et toujours. » (*Exposition sommaire des dogmes et de la morale du Christianisme,* etc., par l'abbé Barrau, 1845. 2e édition, t. Ier, p. 17, 18 et 19.)

A.-C. De la Rive.

APPRÉCIATIONS A MÉDITER

« Lorsque le matérialisme se transforme de mille manières pour maintenir la société dans l'erreur et de lui faire nier les vérités les plus élémentaires de la doctrine catholique, le devoir, pour tout chrétien sincère, est de le combattre en prouvant l'existence du surnaturel.

« Il y a d'autant plus de nécessité de se montrer ferme dans la foi, en établissant et démontrant l'action de Satan parmi les hommes, que nous vivons à une époque où le blasphème, parvenu aux dernières limites de la rage antireligieuse, a osé appelé le démon *le béni de son cœur*. »

Ainsi parlait, en 1859, l'illustre Père Ventura de Raulica, ex-général de l'Ordre des Théatins (1). Puis, il ajoutait :

« L'erreur est si universelle de nos jours, l'ignorance si grande, la raillerie si puissante sur tout ce qui touche au surnaturel, et particulièrement au surnaturel diabolique, qu'on doit des encouragements à quiconque n'hésite pas à faire entendre sa voix dans la foule pour dire la vérité. Que de chrétiens aujourd'hui, de bonne foi dans leur croyance, n'admettent Satan, contrairement à ce que l'Ecriture nous en apprend, qu'avec certaines restrictions ! une sorte de diable diminué dont le nom est conservé par égard pour les Livres Saints, mais dont l'action est nulle en ce monde. Refaire donc la lumière, rétablir la vérité quelque dure qu'elle soit pour l'orgueil de la science moderne, quelque étrange qu'elle paraisse à la frivolité de notre génération, c'est travailler activement dans l'intérêt de la seule doctrine vraie par excellence. »

(1) Voir sa lettre à M. l'abbé Leriche, en tête du livre de celui-ci intitulé : *Etudes sur les possessions en général et sur celle de Loudun en particulier*. Paris 1859.

« Mais parler du diable, s'écrie un autre ami du surnaturel, voilà de quoi exciter l'hilarité de tous les esprits forts, de toutes les grandes têtes libres-penseuses de l'univers ! Eh bien, n'en déplaise à messieurs les incrédules, à ceux qui rient de la foi des bonnes femmes, le *diable* existe, il a une puissance, il la manifeste par des faits incontestables. Or, *rien n'est têtu comme un fait*, et il y en a d'innombrables sur cette matière (1). »

« Il y en a plusieurs, nous le savons très bien, remarque un écrivain sérieux, il y en a plusieurs qu'on est parvenu à entourer d'un ridicule irrésistible. Il existe même dans tous un élément grotesque qui est fait pour scandaliser ceux qui jugent les phénomènes du monde spirituel selon les idées naturelles. Cependant, les faits sont là, et ils ont été caractérisés par l'autorité compétente.... Il faut donc admettre l'existence de ces phénomènes entraordinaires, sous peine d'abandonner l'histoire et de se mettre en opposition directe avec l'enseignement catholique (2). »

A grands traits, reproduisons, d'après un savant auteur, l'histoire des miracles diaboliques sur la terre :

« Aux premiers jours du monde, dans le Paradis terrestre, Satan se montre à Eve sous la figure d'un serpent.

« Les malheurs inouïs que souffre le saint homme Job sont l'œuvre du diable.

« En Egypte, les magiciens de Pharaon, par leurs enchantements diaboliques, opèrent des prodiges presque aussi grands que ceux de Moïse. Cependant, à la fin, les prodiges divins triomphent et montrent le doigt de Dieu.

« L'ombre de Samuel est évoquée devant Saül par la puissance du démon.

« C'est un mauvais démon, nommé Asmodée, qui tue les sept premiers maris de la fille de Raguel.

« Les prêtres de Baal luttent contre les prophètes. Ce sont toujours des miracles diaboliques du côté des ennemis de Dieu.

« Au temps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, les possessions sont très nombreuses dans la Judée. Ces possédés sont connus, tout le peuple les voit ; ils sont guéris publiquement ; leurs œuvres sont extraordinaires ; ils prophétisent la divinité du Christ et trahissent les secrets de Dieu.

« Les Apôtres combattent le démon ; Simon le Magicien l'invoque. Il séduit les foules.

« Le paganisme ancien et moderne doit son existence, son développement et le fanatisme de ses adeptes aux miracles diaboliques.

« Dans les temples et hors des temples, les prêtres païens et les statues des faux dieux rendaient des oracles, accomplissaient des merveilles.

(1) *Le Diable révolutionnaire ou Histoire d'une possédée encore vivante*, traduite de l'espagnol par un prêtre sous le pseudonyme de Reinilom de Suernab. Toulouse, 1872, p. 3.

(2) J. Steinmetz, *Cours de psychologie chrétienne*, cité par l'abbé Soyer dans les *Mystères du diable dévoilés*, p. 113, 3e édition Tours, 1880.

« Les premiers siècles de l'Église, le moyen-âge, sont remplis de sorciers, magiciens, alchimistes, dont les œuvres diaboliques passionnent les multitudes.

« Luther affirme dans ses ouvrages que le diable lui apparaissait quelquefois. Il a argumenté une nuit avec lui sur la présence réelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement. Mais le sectaire ne voulut jamais se rendre aux raisons du diable.

« Et que l'on ne croie pas que les miracles diaboliques manquent d'authenticité ou soient le fait de la supercherie et de l'ignorance. Ils ne sont que trop vrais. Ils ont été opérés devant des témoins innombrables. Ils nous sont racontés soit par les auteurs profanes, soit par les Pères de l'Église.

« C'était en présence de l'élite de la Grèce que se célébraient, à Cythère, les mystères de Vénus. Le grand-prêtre de la déesse nouait la ceinture sacrée aux flancs d'un navire monté par des jeunes filles couronnées de fleurs et, aux applaudissements de la multitude, le conduisait avec sa main, d'un bout du port à l'autre, par ce léger ruban de soie et d'or.

« Balaam et les Sybilles ont prophétisé publiquement. On leur attribue des prophéties concernant Notre-Seigneur. Les Sybilles se trouvent sur les vitraux de nos anciennes cathédrales. On les a peintes et sculptées dans les églises, à côté des grand prophètes.

« De nos jours, au Thibet, le grand Lama, tous les ans, s'ouvre le ventre, devant une foule de dévots ébahis ; il en sort les viscères, les dépose sur une table et les remet à leur place, sans que sa santé en soit nullement altérée.

« Dans ce même Thibet, une lamaserie possède un arbre merveilleux, unique dans son espèce. Son feuillage, à nul autre pareil, est l'objet d'un culte particulier. Le mot LAMA est gravé sur toutes ses feuilles dès qu'elles s'ouvrent. La nature ne peut pas présenter seule une si curieuse bizarrerie. D'ailleurs, cet arbre ne peut se reproduire ni par graines ni par boutures.

« En Chine, en Tartarie, parmi les peuples sauvages de l'Afrique et de l'Amérique, le démon règne et gouverne.

« En Chine et au Japon, quand on veut se débarrasser de la vie, le diable, pour enlever les horreurs du suicide, serre la corde de ceux qui désirent mettre fin à leurs jours. Il suffit qu'ils l'invoquent.

« La secte musulmane des Aïsagouas qui a donné des représentations jusque dans Paris pendant l'Exposition de 1867, fait des prodiges diaboliques, dont la seule pensée glace d'horreur. Ces fanatiques avalent des serpents, du verre, des clous, se font des incisions sur le corps à coups de couteau, avalent du feu, se percent le ventre avec des épées, sans qu'il reste trace d'aucune blessure ou contusion après leurs scènes frénétiques.

« Et n'avons-nous pas tous les jours, encore plus près de nous sous nos yeux, les effets du *spiritisme* et du *magnétisme* ? Les esprits frappent, écrivent, apparaissent, font des prédictions, découvrent des choses cachées. C'est une religion ; elle a son culte, sa littérature, ses cérémonies avec de nombreux adeptes. Vainement on voudrait attribuer ces espèces de miracles à des sciences ou des forces occultes. Ils ne sont certainement pas autre chose que l'œuvre de l'esprit de ténèbres. » C'est la continuation de l'idolâtrie et de la magie (1).

« Impossible d'expliquer ce qui se passe de mal dans le monde, sans le dogme catholique de la puissance que Dieu permet, dans la limite qu'il lui plaît, au génie du mal. La force de Satan est incommensurable, et la force du démon le plus inférieur surpasse la résultante de toutes les forces humaines. On peut, dit saint Thomas d'Aquin, paralyser la vigueur d'un homme en l'enchaînant ou en lui coupant les membres ; mais il faut un esprit supérieur pour comprimer la puissance d'un démon, et le monde serait bouleversé en un instant, comme les possessions de Job, si Dieu permettait à un seul démon d'agir dans toute l'intensité de sa force et de sa haine. Tout en se mouvant dans la sphère où Dieu renferme les démons, ils sont en contact continuel avec le monde par leur intelligence, par leur agilité et par mille autres moyens divers. Ils peuvent mettre ces facultés naturelles au service des hommes qui les invoquent, et dans ce grand crime, comme dans tous les autres, Dieu laisse à l'homme le libre exercice de sa volonté, qui appelle le concours d'une volonté essentiellement mauvaise et plus puissante que la sienne. De là ces divinations, ces évocations, ces pactes, ces possessions et ces maléfices, attestés par l'histoire de tous les temps et de tous les peuples, qu'on ne peut nier sans abjurer toutes les croyances divines et humaines... Dieu n'a donc pas exclu entièrement les mauvais anges dans la répartition de son gouvernement général. Dans la limite infranchissable qu'il leur trace, il les envoie exécuter ses arrêts de justice et ses divines vengeances : il leur permet d'éprouver ses élus, et, malgré leur haine contre Dieu et contre nous, ils contribuent à sa gloire, à nos mérites, à notre éternelle félicité (2). »

Les appréciations qui précèdent sont extraites de la préface du volume *le Diable-Apôtre*, par Victor de Stenay, ouvrage qui paraîtra bientôt et que nous ne saurions trop recommander. C'est l'histoire fidèle de la possession d'Antoine Gay, de Lyon (1821-1871).

UNE DROLE DE BOMBE AU GRAND-ORIENT

Voici une anecdote récente et absolument authentique :

Au Grand-Orient de France, 16, rue Cadet, il y avait *tenue blanche*, ce soir-là ; en d'autres termes, un des temples de l'hôtel maçonnique servait à une réunion où les Frères Trois-Points avaient permission d'amener des amis et amies profanes, pour leur faire entendre la bonne parole d'un des conférenciers les plus en vogue chez les Enfants de la Veuve. Dans ces réunions-là, dont le but est la propagande en vue d'attirer à la secte de nouvelles recrues, les Frères, roublards, se gardent bien de se livrer à toutes les simagrées de leurs rituels, et même ils laissent entendre que, sur ce

(1) *Voir l'Interpelator, Histoire de Satan*, par Clément d'Elbhe.

(2) *Le Satanisme*, par Mgr l'évêque d'Aire et de Dax, *Instruction pastorale pour le carême du* 1868.

point comme sur le reste, ils sont calomniés par les infâmes cléricaux.

Les vengeurs d'Hiram (l'architecte du temple de Salomon, si méchamment mis à mort par les trois compagnons Jubelas, Jubelos et Jubelum) sont assez prodigues de cartes d'invitation aux tenues blanches, depuis quelque temps ; aussi, leur public de moutons de Panurge est-il assez mêlé. Beaucoup de ces recrues inconscientes — il faut y joindre aussi des simples curieux — n'étant pas au courant des nombreux corridors de l'immeuble, vrai dédale, ont souvent quelque peine à retrouver exactement la salle de la tenue blanche où les a conduits un Frère ami, si, au cours de la séance, une nécessité courte, mais urgente, les a appelés un instant hors du temple.

Donc, on était au plus pathétique moment de la conférence du Chevalier d'Eloquence, lorsque le dévoué F.·. Grimler, concierge du Grand-Orient et vénérable directeur des Frères servants, étant en ronde dans les couloirs, aperçut un particulier qui marchait à quelque distance devant lui et dont l'allure lui sembla suspecte. Cet individu n'était pas très bien mis, et, ce qui est plus grave, son pardessus, quelque peu râpé, s'arrondissait fortement du côté gauche, comme si le propriétaire dudit vêtement y cachait un paquet volumineux et inavouable. Du reste, notre homme avait parfois des mouvements de tête qui témoignaient une certaine hésitation ; il regardait à droite et à gauche, avant de s'engager dans un nouveau corridor. Bref, on eût dit qu'il ne tenait pas trop à être vu.

« — Pas de doute ! se dit le dévoué F.·. Grimler ; c'est un anarchiste, porteur d'une bombe ; il confond nos Frères avec les vulgaires bourgeois ; il vient faire sauter le Grand-Orient ! »

Et, rapide comme l'éclair, le vénérable directeur des Frères servants se précipita vers l'homme suspect (car il n'a pas froid aux yeux, le F.·. Grimler), et lui mit *illico* la main au collet, en poussant des cris d'alarme.

On accourt, on entoure l'individu, qui n'en mène pas large et se débat, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris. On l'oblige à sortir ce qu'il cache sous son pardessus. C'était une tête de mort. Tableau !

Le présumé anarchiste, vulgaire profane invité à la tenue blanche, avait profité de sa présence en l'immeuble sacré pour mettre un nez indiscret dans un cabinet des réflexions dont une déplorable négligence avait laissé la porte entr'ouverte ; et, loustic peu scrupuleux, il avait trouvé drôle d'emporter, comme souvenir de sa soirée chez les Frères Trois-Points, une de leurs têtes de mort servant aux initiations. C'est pourquoi, s'étant égaré dans les couloirs tandis qu'il cherchait la porte de sortie, il se montrait fort penaud d'avoir été pincé en flagrant délit d'un détournement aussi coupable que funèbre.

Naturellement, il rendit la tête de mort et dut avaler les remontrances irritées de la cohorte des Frères servants. Le F.·. Grimler le raccompagna jusqu'à la porte cochère, tout en flétrissant son indigne conduite, l'abus qu'il avait fait de l'hospitalité maçonnique, etc. Et la tête de mort fut remise en place et fermée sous clef.

Le F.·. Grimler, dont l'attitude courageuse a été signalée au Conseil de l'Ordre, a reçu de son président un « balustre » de félicitations.

Petite Correspondance

D. S., *à Tulle*. — Merci pour votre communication ; elle sera utilisée.

Fallahassee, Floride. — Il n'y a pas deux Sociétés distinctes ; c'est la même. Il faut lire comme à la page 370 ; ailleurs, c'est une faute d'impression. — Ceux de la seconde classe sont reçus aux réunions de la Sanho-hoeï, parfaitement ; il y a, dans cet ordre, des gogos, comme partout : là, ils sont peut-être plus nombreux qu'ailleurs ; toutefois, n'oubliez pas que j'ai déclaré n'avoir pas fréquenté cette Société. Il y aurait une autre enquête à faire de ce côté. — L'affaire dont vous me parlez en *Nota-Bene* à la fin de votre lettre ne dépend pas de moi.

D. D. C., *Ville d'Avray*. — Beaucoup de demandes, dans le genre de la vôtre, me sont adressées, et pour y répondre il faut des recherches prenant souvent pas mal de temps. Je crois que, sur ces questions de détail, vous trouveriez mieux à vous renseigner au *Comité antimaçonnique* de Paris.

Edouard P***. — Merci pour votre communication. L'aveu de cette feuille maçonnique est, en effet, précieux ; mais, aujourd'hui, la chose n'est plus niable ; il n'y a que les complices des Trois-Points qui nient cela. A l'occasion, je citerai le passage que vous me signalez. Merci encore, et, quand vous trouverez d'autres perles de ce genre, envoyez-les moi.

Nous prions les abonnés, dont les lettres sollicitent une réponse, de vouloir bien mettre en post-scriptum un nom de convention ou des initiales suivies d'un nombre quelconque, pour que nous puissions leur répondre par petite correspondance et de façon à ce que notre réponse ne les découvre pas, lorsqu'ils tiennent à n'être connus que de nous. Neuf fois sur dix, le temps nous manquant, nous ne pouvons pas répondre par lettre. — Autre avis : pas d'autres demandes, nous en supplions nos amis, que celles sur des questions d'intérêt général. Que l'on se mette un peu à notre place ; nous ne pouvons pas travailler à notre œuvre et entretenir une correspondance particulière, même avec nos meilleurs amis ! Les forces humaines ont des limites.

Saint-Etienne, imp. Ch. BOY, rue de la Loire, 13. *Le Gérant :* P. Peyre.